



Débats entre experts dans la perspective de la tenue du 12^{ème} Congrès de l'USFP

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10548

Mercredi 2 Juillet 2025

Au 7^{ème} Congrès USFP/Agadir-Ida Outanane

Driss Lachguar : Passerelle importante vers l'Afrique, la ville d'Agadir requiert un intérêt considérable



Le Premier secrétaire lance un appel à tous les Usfpéistes pour une nouvelle renaissance dans une ville qui constitue depuis toujours une citadelle ittihadie

Page 3

Calendrier des Congrès provinciaux présidés par le Premier secrétaire

Ci-dessous le calendrier des Congrès provinciaux de l'USFP présidés par le Premier secrétaire, Driss Lachguar :

- Congrès USFP/El Jadida, le vendredi 4 juillet à 17h00
- Congrès USFP/Aïn Chock-El Fida, le samedi 5 juillet à 15h00
- Congrès USFP/Settat, le dimanche 6 juillet à 15h00
- Congrès USFP/Errachidia, le vendredi 11 juillet à 17h00
- Congrès USFP/Tinghir, le samedi 12 juillet à 17h00
- Congrès USFP/Ouarzazate, le dimanche 13 juillet à 10h00
- Congrès USFP/Nador, le mardi 15 juillet à 17h00



Le Congrès péruvien réitère son soutien à l'intégrité territoriale du Royaume et au plan d'autonomie

Page 4

Développement

Le retour des invisibles : mythe, identité et transcendance

Et si la raison ne suffisait plus ?

Par Abderrazak Hamzaoui

Page 7



Débats entre experts dans la perspective de la tenue du 12^{ème} Congrès de l'USFP

Droits humains, élections et régionalisation avancée



Dans le cadre des préparatifs du 12^e Congrès national de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), et dans le souci de renouveler en profondeur son document politique, la Commission politique issue de la Commission préparatoire a organisé, samedi dernier, une importante rencontre au siège central du parti à Rabat.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de dialogue et d'ouverture portée par l'USFP, qui entend associer les universitaires, les chercheurs et les intellectuels aux réflexions stratégiques sur l'avenir politique et institutionnel du pays.

Après les réformes constitutionnelles et l'édification démocratique au Maroc et l'Etat social, trois autres thématiques importantes y ont été débattues, à savoir l'état des lieux des droits humains au Maroc, les élections et les défis de la pratique démocratique, ainsi que la réforme de l'organisation territoriale.

Droits humains au Maroc entre avancées normatives et effectivité

Une séance de cette rencontre du colloque, modérée par Abdelhamid Jmahri, membre du Bureau politique, a été consacrée aux droits humains, à travers le thème : « Droits de l'Homme entre législations, politiques et pratiques ». Elle a réuni Houria Islami, militante des droits humains et ancienne présidente du Groupe de travail sur les disparitions forcées de l'ONU, et Ahmed Moufid, professeur de droit constitutionnel.

Dans son intervention, Houria Islami a mis en lumière la crise actuelle du système international des droits humains, illustrée par les événements tragiques à Gaza, qualifiés de « nettoyage ethnique ».

Elle a estimé que cet échec met en lumière la fragilité du système mondial des droits de l'Homme, désormais impuissant face aux guerres et aux conflits, ce qui impose une révision en profondeur de ses fonctions et de ses mécanismes.

En évaluant la place du Maroc dans ce système mondial, Houria Islami a indiqué que le Royaume a interagi de manière volontaire avec les conventions internationales des droits de l'Homme, à travers la signature et la ratification d'un grand nombre d'entre elles, un point positif dans le bilan de son

engagement international.

Cependant, elle a relevé un retard important dans l'interaction avec ce qu'on appelle les « procédures spéciales » des Nations unies, des mécanismes élaborés par des experts en droits de l'Homme qui représentent la voix indépendante de l'ONU dans le suivi des situations des droits humains. Elle a mis en garde contre le retard dans la soumission des rapports internationaux concernant le Maroc dans les délais impartis, ce qui pourrait soulever des interrogations quant au niveau d'engagement et de suivi institutionnel.

Houria Islami a également insisté sur le fait que ces défis s'imposent aujourd'hui à tous les acteurs au Maroc, politiques, défenseurs des droits humains et société civile, estimant que la responsabilité de répondre aux exigences du système des droits de l'Homme ne relève plus uniquement de l'Etat, mais constitue désormais une responsabilité nationale qui nécessite une mobilisation collective et l'ouverture d'un large débat sur les modalités d'interaction avec les mécanismes onusiens et régionaux, en particulier le Conseil des droits de l'Homme, les organes des traités, les procédures spéciales, ainsi que la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Pour sa part, Ahmed Moufid a souligné que le débat ne porte pas uniquement sur la promulgation de lois avancées, mais plutôt sur la capacité des politiques publiques à garantir la jouissance effective des droits.

Il a présenté plusieurs indicateurs montrant la faiblesse au niveau de la traduction concrète des principes d'égalité et de parité, encore loin d'être réalisés dans la vie quotidienne, attirant l'attention sur la fragile intégration de l'approche fondée sur les droits de l'Homme dans les politiques publiques, précisant que ce qui existe actuellement reste d'ordre formel.

Il a également insisté sur l'absence de mécanismes efficaces d'évaluation et de reddition des comptes en matière de respect des droits et libertés, mettant en évidence le manque de coordination entre les départements gouvernementaux, la faible convergence entre les programmes, ainsi que l'absence d'une base de données claire permettant de suivre les engagements de l'Etat dans le domaine des droits humains. Selon lui, ces lacunes contribuent à renforcer les inégalités sociales et territoriales, et limitent les possibilités d'amélioration des indicateurs sociaux liés à la dignité et à la justice.

Elections et enjeux de la pratique démocratique

La séance animée par Younes Moujahid a porté sur « des réformes politiques, les élections et les enjeux de la pratique démocratique ». Y ont pris part les chercheurs et militants Kamal Lahbib, Saïd Khomri et Kamal Hachoumi.

Kamal Lahbib a mis l'accent sur l'importance de la transparence et du respect des standards internationaux dans les processus électoraux. Il a souligné que l'USFP, en tant que parti démocratique, devait s'armer d'une stratégie électorale claire, nouer des alliances cohérentes et s'appuyer sur les mouvements sociaux comme base électorale. Il a aussi dénoncé le rôle central toujours joué par le ministère de l'Intérieur dans la gestion des scrutins, appelant à la mise en place d'une autorité indépendante de supervision électorale, ainsi qu'à l'adoption d'un Code électoral unifié.

Pour sa part, Kamal Hachoumi a abordé la crise du politique, soulevant des questions fondamentales : la politique est-elle encore possible ? Les élections conservent-elles une efficacité dans un contexte de domination de l'argent et de l'image ?

Il a pointé du doigt le déilement du sens politique, remplacé par un pragmatisme technique, et a évoqué les risques structurels liés à ce vide : désaffection citoyenne, perte d'initiative du Parlement, marginalisation des partis politiques.

Le professeur universitaire Saïd Khomri, quant à lui, a insisté sur les effets ambivalents de la réforme constitutionnelle de 2011. Il a analysé les freins liés au mode de scrutin, les impacts de l'intelligence artificielle sur la communication politique et la concurrence électorale.

Il a conclu que la construction démocratique dépendra de l'instauration de conditions de compétitivité équitables entre les partis, tout en appelant à intégrer dans le débat futur des enjeux clés comme la consolidation de l'Etat social ou l'articulation entre pouvoir économique et gouvernance politique.

Régionalisation avancée : entre ambitions et réalités

Une autre séance, présidée par Ahmed El Aked, a été consacrée à la régionalisation avancée. Y sont intervenus Fatima Bouchaoui, professeure de droit à Kénitra, Aicha Alaoui,

professeure d'économie à l'Université de Béni Mellal, et Ahmed Chahid, membre du Conseil régional de Drâa-Tafilelet.

Fatima Bouchaoui a dressé un diagnostic critique de la mise en œuvre de la régionalisation. Elle a relevé les blocages structurels dans la gouvernance territoriale, notamment le manque de coordination avec les services déconcentrés de l'Etat et l'insuffisance des moyens attribués aux régions. Elle a plaidé pour une décentralisation réelle des pouvoirs et une implication accrue des collectivités dans la définition des projets de développement.

De son côté, Aicha Alaoui a approfondi le lien entre régionalisation et contrat social, expliquant que seule une régionalisation citoyenne et inclusive peut permettre de corriger les déséquilibres entre centre et périphérie.

Elle a mis en garde contre les effets pervers du libéralisme économique qui creusent les écarts entre les territoires. Son intervention s'est conclue sur une interrogation critique : la régionalisation avancée est-elle véritablement un transfert de compétences, ou un simple aménagement du pouvoir central ?

Quant à Ahmed Chahid, il a partagé son expérience concrète d'élus à Drâa-Tafilelet et en tant que président du comité du budget du Conseil régional. Il a mis en avant les spécificités naturelles, culturelles et économiques de cette région, tout en dénonçant les difficultés financières et le poids de la dépendance vis-à-vis du budget central (98% des ressources). Il a néanmoins réaffirmé sa détermination à faire progresser le développement durable dans sa région, en lien étroit avec les aspirations de la population locale.

Au terme de cette rencontre politique générale, Abderrahim Chahid, président de la Commission politique, a tenu à remercier chaleureusement tous les universitaires, experts, militants et élus pour la qualité de leurs contributions. Il a ajouté que les idées, constats et recommandations exprimés viendront nourrir la plateforme politique qui sera soumise au 12^e Congrès du parti de la Rose en octobre prochain.

Ce cycle de débats marque une étape importante dans la redéfinition du projet progressiste de l'USFP : un projet fondé sur l'effectivité des droits, la démocratisation réelle de la vie publique et une régionalisation porteuse de justice spatiale et de développement équitable.

Mourad tabet

Au 7^{ème} Congrès USFP/Agadir-Ida Outanane

Driss Lachguar : Passerelle importante vers l'Afrique, la ville d'Agadir requiert un intérêt considérable



Le Premier secrétaire lance un appel à tous les Usfpéistes pour une nouvelle renaissance dans une ville qui constitue depuis toujours une citadelle ittihadie

Dans le cadre global du chantier pertinent et crucial de la restructuration des instances nationale, régionale et locale de l'Union socialiste des forces populaires, s'est tenu dimanche 29 juin 2025 le 7^{ème} Congrès provincial d'Agadir-Ida Outanane dont la séance inaugurale a été présidée par le Premier secrétaire du parti de la Rose, Driss Lachguar, qui a souligné, de prime abord, que le parti des forces populaires a toujours considéré que ces travaux revêtent un caractère particulier eu égard à l'importance historique des rôles joués par les militants itthahadis issus de cette ville et plus globalement de l'ensemble des composantes de la région du Souss.

A cet égard, le responsable du parti des forces populaires a rappelé que bon nombre de militants et résistants ont de tout temps consenti de grands sacrifices -corps et âme – à la faveur de l'indépendance du pays et pour la défense de la dignité, la liberté et la justice sociale, mettant en avant les potentialités militantes se dressant dans leur déploiement authentique et sincère pour l'indépendance et l'épanouissement du pays et sa libération du joug de l'occupation étrangère.

Driss Lachguar a, par ailleurs, noté que la ville d'Agadir était taxée historiquement et géographiquement comme faisant partie du Sud du pays. Néanmoins, cette ville de même que sa région se sont mues en « milieu et centre du pays ». A cet effet, a-t-il mis en avant, « nous autres enfants du sud, nous l'avons réintégrée bien que nous l'ayons quittée pour aller vivre au centre... », en précisant toutefois que « les gens du Souss ont toujours été les meilleurs ambassadeurs de leur culture tous azimuts ».

Là-dessus, le Premier secrétaire du parti des forces populaires a indi-

qué qu'au milieu d'Oujda à l'Est, de Tanger au Nord, de Casablanca et Rabat au centre et du Sahara au Sud, le Souss se trouve à l'entrée du quartier « Rass Derb », les gens du Souss ayant « migré » s'adossant toujours à leur culture, tout en confessant : « Je suis fils d'épicière et de mère au foyer, tous les deux issus du Souss... Je suis né occasionnellement à Rabat car à certaines époques, il y avait des famines poussant à la migration, en quête de pâturage, de vie digne et d'épanouissement ».

Driss Lachguar, s'adressant aux habitants d'Agadir, a clamé : « Vous vous devez d'être fiers de votre région car vous jouissez d'une géographie distincte, le Tout-Puissant vous ayant gratifiés d'une géographie agréable (la mer, les hôtels et le tourisme), ce qui a favorisé votre rattachement aux autres régions du pays par le biais d'une autoroute et l'arrivée très proche du TGV (Train à grande vitesse)... Ainsi, qu'on le veuille ou non, votre région se prévalue de la justice spatiale en dépit de toutes les agressions douloureuses subies à travers l'histoire, en l'occurrence les effets désastreux du « Covid » et de la sécheresse ».

En outre, le Premier secrétaire du parti des forces populaires a enchaîné en rappelant qu'il n'était pas aisé notamment en 1975 lors du lancement de la Marche Verte, d'atteindre ce niveau de développement dans le contexte particulier des jeux d'équilibres internationaux qui marquaient la région et que l'on ne pouvait imaginer qu'ait été envisageable la lutte pour l'intégrité territoriale car « nous nous retrouvions ciblés par deux sortes d'animosités, celle des voisins de l'Est et celle dictée par les forces du bipolarisme qui divisaient le monde en système du parti unique -vision globaliste- et Occident d'autre part... »

Par ailleurs, le dirigeant itthahadi

a mis en avant que les fondateurs de l'Union nationale des forces populaires préalablement au changement d'appellation pour devenir « l'Union socialiste... », sont en tout état de cause les gens du Souss bien d'aucuns prétendaient que ce parti a été fondé par la classe ouvrière et d'autres avançant que ce fut le fait des sections subsistant de l'armée de libération et de résistance armée (...)

Ainsi, a ajouté Driss Lachguar, on pourrait joindre à ces trois affirmations un facteur essentiel quant à la création de l'USFP, en l'occurrence, le fait que les habitants du Souss, à travers toutes les péripéties de l'histoire, ont toujours privilégié le choix de l'Union socialiste des forces populaires. « A cet effet, nous appelons nos frères d'Agadir à cueuvrer dans le sens d'une nouvelle renaissance dans cette ville que nous considérons comme un front itthahadi résistant ».

D'un autre côté, le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires a évoqué la charte communale de 1976 ayant consacré la primauté de la gestion des affaires communales entre les mains de l'administration territoriale sous l'autorité des caïds, pachas et gouverneurs... ajoutant qu'ensuite les élus n'avaient aucun rôle quant à la gestion des affaires de leurs villes et agglomérations communales, cela coïncidant avec le lancement de la Marche Verte conçue par le défunt Souverain Hassan II.

Dès lors, a mis en exergue Driss Lachguar, le parti des forces populaires se prévalait des voix des Gadiris qui ont toujours accordé leurs votes à l'USFP, le parti qui s'est déployé par le biais de ses élus dans un processus ambitieux et assidu d'amélioration des conditions de vie de la population en muant les quartiers bidonvillois en nouveaux quartiers bien structurés tenant compte des

droits humains fondamentaux dont l'habitat décent entre autres... « C'est ce qui explique l'attachement indéfectible de la population gadirienne à l'USFP depuis près de quarante années... »

Or hélas, a regretté le responsable itthahadi : « Qu'est-ce qui est advenu par la suite ? L'épidémie est parti de nos tréfonds, la concurrence maladroite étant parmi nous du fait de compétition entre nos égoïsmes... Et nous, nous sommes incapables d'en trouver une explication rationnelle, le phénomène étant totalement humain... »

Driss Lachguar a tenté d'expliquer cet état de fait qu'il a estimé comme un phénomène humain général en développant un événement historique révélateur fort éloquent, à savoir qu'à la suite du succès de la mission du messager divin, le Prophète Sidna Mohammed, le chaos est venu perturber la réussite du processus de diffusion de l'Islam par des prétentions tout à fait subjectives.

Dans cette veine, estimant que ce qu'est advenu, concernant l'USFP à Agadir, se trouve être un modèle qui confirme cette règle, le Premier secrétaire du parti des forces populaires s'est exclamé : « Nous ne sommes pas nombreux, nous ne devons pas nous diviser encore plus ! ».

« En effet, a-t-il développé, plus de 6 ou 7 partis se sont formés en désertant les rangs de l'USFP depuis 25 années (non pas à l'ère de cette nouvelle direction) et en alléguant que l'Union itthahadi est un parti corrompu, d'où leur posture de correcteurs détenant le monopole de la correction... Or, confronté à la réalité objective, ils se sont retrouvés sur la case de départ, défaits et complètement indéfectibles... ».

D'autre part, Driss Lachguar a mis l'accent sur les efforts inestimables des Itthahadis et Itthahadis en ma-

nière de mise en œuvre du grand projet Royal se rapportant à la ville d'Agadir, ayant fait allusion à la position du parti des forces populaires au milieu du conseil communal d'Agadir en affirmant que « notre position en tant qu'itthahadis ne doit pas être dans l'opposition mais participer à la perfection des chantiers lancés à Agadir, instigués par ailleurs par d'anciens Itthahadis... »

« Nous avons opté, a-t-il martelé, pour la poursuite de la réalisation de mêmes chantiers, d'autant que le Maroc se trouve d'ores et déjà confronté à de grands contextes nationaux dont la préparation des compétitions de la Coupe d'Afrique de même qu'à la réalisation du tracé ferroviaire (TGV) et la préparation de la ville à devenir effectivement la ville du centre du Royaume sur le plan économique mais aussi urbain... »

Et de mettre en avant que le port atlantique de Dakhla est appelé à devenir le premier portail parmi les autres divers ports, ce qui nécessite la conjugaison de tous les efforts pour réussir cette performance.

Enfin, le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, n'a pas manqué de saluer les efforts d'Al Bachir Khanfar qui « a joué un rôle considérable dans la gestion des affaires du parti au niveau de cette province » tout en exprimant sa satisfaction du « rajeunissement » des instances du parti au niveau de cette province, mais aussi de l'ouverture du parti sur de nouvelles compétences et potentialités à travers le chantier de renouvellement des structures du parti.

Driss Lachguar a pris soin également d'appeler au regroupement autour de la première Cause nationale, mais aussi à l'égard de la question palestinienne loin de toute sorte de surenchères politiciennes farfelues...

Rachid Mefthah

Le Congrès péruvien réitère son soutien à l'intégrité territoriale du Royaume et au plan d'autonomie



Le président du Congrès de la République du Pérou, Eduardo Salhuana Cavides, a réaffirmé, lundi à Rabat, le soutien à l'intégrité territoriale du Royaume et au plan d'autonomie, présenté par le Maroc, comme unique solution au différend artificiel autour du Sahara marocain.

Lors de ses entretiens avec le président de la Chambre des Représentants, Rachid Talbi El Alami, M. Salhuana Cavides s'est fé-

licité de la qualité des relations de coopération entre le Pérou et le Maroc et des liens d'amitié historiques unissant les deux pays, soulignant que le Pérou et le Maroc partagent de nombreuses valeurs communes, telles que la démocratie, la défense des droits humains et des libertés, ainsi que l'attachement à la paix et à la stabilité, indique un communiqué de la Chambre.

Le président du Congrès de la Répu-

blique du Pérou a également fait part de la volonté de son pays de tirer profit de l'expérience et du leadership marocains dans plusieurs domaines où le Royaume, sous la Conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, constitue un modèle à suivre, note le communiqué.

De son côté, M. Talbi El Alami a exprimé ses remerciements pour la position positive du Congrès de la République du

Pérou et son soutien à l'intégrité territoriale du Royaume, ainsi qu'au plan d'autonomie présenté par le Maroc en vue de résoudre ce différend artificiel autour du Sahara marocain.

A cette occasion, M. Talbi El Alami a passé en revue les grands chantiers de développement impulsés sous la Conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, mettant en avant les différents aspects du développement et du progrès que connaît le Royaume en général, notamment dans ses provinces du Sud.

Ont pris part à ces entretiens le président du Groupe d'amitié parlementaire Maroc-Pérou, Mostafa Brahimi ainsi que les membres de la délégation parlementaire accompagnant le président du Congrès de la République du Pérou, en visite officielle au Royaume du Maroc, jusqu'au 6 juillet, à l'invitation du président de la Chambre des Représentants.

Outre le Président du Congrès de la République du Pérou, la délégation parlementaire péruvienne comprend la Première Vice-Présidente du Congrès, Carmen Patricia Juarez Gallegos, la présidente de la Commission des Affaires étrangères, Auristela Ana Obando Morgan, la représentante du Groupe géopolitique d'Amérique latine et des Caraïbes auprès du Comité exécutif de l'Union interparlementaire, Maria Del Carmen Alva Prieto, ainsi que les membres du Congrès José Cueto Aservi, Rosangella Andrea Barbaran Reyes, et Karol Ivett Paredes Fonseca.

L'engagement et la coopération "exceptionnels" du Maroc avec le système onusien des droits de l'homme salués au CDH à Genève

L'engagement et la coopération "exceptionnels" du Maroc avec le système des droits de l'Homme des Nations Unies ont été salués par le Directeur exécutif de l'Universal Rights Group (URG), Marc Limon, lors de la 59^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU (CDH), qui se tient jusqu'au 9 juillet à Genève.

Dans une déclaration à la MAP, en marge d'un événement parallèle organisé lundi, le Directeur de ce think-tank international a indiqué avoir eu l'honneur de travailler en étroite collaboration avec le Royaume du Maroc sur les droits de l'Homme pendant plusieurs années, y compris l'année dernière, en organisant deux grands événements, l'un à Marrakech et l'autre à Rabat.

L'événement de Marrakech portait sur la question des Mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi (MNMRS) et a été couronné par l'adoption du cadre d'orientation de Marrakech, a-t-il rappelé.

Il s'agit, a-t-il expliqué, d'un "nouveau document d'orientation international extrêmement important destiné à aider tous les pays du monde à suivre le bon exemple du Maroc et à mettre en place des mécanismes nationaux efficaces" de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi.

En réalité, il ne s'agit là que d'une partie de "l'engagement et de la coopération exceptionnels du Maroc avec les Nations unies et leur système des droits de l'Homme, y compris les mécanismes de protection des droits de l'Homme", a souligné le Directeur exécutif de l'URG, qui est un laboratoire d'idées basé à Genève et

fait partie des rares groupements internationaux exclusivement dédiés aux droits humains.

Depuis des décennies, "le Maroc est l'un des pays leaders ici à Genève, travaillant activement au sein du Conseil des droits de l'Homme, comme en témoigne la présidence marocaine du CDH l'année dernière", a-t-il relevé.

De son côté, Pernille Fenger, Directrice du bureau de représentation du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) à Genève, s'est dite "très reconnaissante" au gouvernement du Maroc, assurant que son organisation "apprécie beaucoup la collaboration avec le Maroc".

Dans une déclaration à la MAP en marge de ce side event, organisé par le FNUAP, le Portugal et URG et marqué par le lancement d'un nouveau rapport sur le partenariat entre le FNUAP et les MNMRS en matière des recommandations des droits de l'Homme pour promouvoir l'égalité des genres et le droit à la santé sexuelle et reproductive, Mme Fenger a souligné que le Maroc et l'UNFPA entretiennent "une collaboration très étroite" dans ce domaine et travaillent depuis très longtemps sur ces mécanismes nationaux de mise en œuvre et de suivi.

Parmi les pays couverts par ce rapport, rappelle-t-on, le Maroc se distingue comme "un modèle réussi" de coordination entre les départements et les acteurs locaux. Selon le rapport, le Maroc présente l'une des expériences "les plus réussies" en matière de traduction des recommandations relatives aux droits humains en actions concrètes sur le terrain.

A Genève, le CNDH réaffirme l'attachement du Royaume à la garantie du droit à un environnement sain

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a réaffirmé, lundi à Genève, l'attachement du Maroc à la garantie du droit à un environnement sain et au respect des engagements internationaux en matière de climat et de droits humains.

Intervenant à la 59^{ème} session ordinaire du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies (CDH), la délégation du CNDH a souligné que la justice climatique est indissociable de la justice sociale, appelant à un modèle de transition juste qui prenne en compte les droits fondamentaux des populations, notamment des plus vulnérables.

Dans son intervention, dans le cadre du panel annuel consacré aux incidences néfastes des changements climatiques sur les droits de l'Homme, le Conseil a mis l'accent sur la nécessité d'intégrer l'évaluation des impacts sur les droits humains dans toute stratégie d'investissement ou de réduction des effets du changement climatique, insistant sur l'importance d'une approche participative associant l'ensemble des parties prenantes, y compris la société civile et les institutions nationales de protection des droits humains.

Par ailleurs, le Conseil a mis en avant

les efforts déployés par le Maroc en matière de protection sociale et de préservation des emplois dans le cadre de la lutte contre les effets du changement climatique.

Il a également formulé une série de recommandations, notamment la consolidation des textes législatifs relatifs à la protection de l'environnement au sein d'un cadre juridique unifié, garantissant une protection effective des droits humains, et le renforcement de la coordination entre les différents acteurs des politiques environnementales en faveur des populations les plus vulnérables.

Parmi les recommandations formulées figurent le développement de solutions économiques alternatives créatrices de valeur et de nouveaux emplois pour les populations affectées, ainsi que l'accompagnement des petites et moyennes entreprises pour renforcer leur capacité d'adaptation aux nouvelles exigences réglementaires.

Enfin, le CNDH a réaffirmé son engagement à œuvrer en faveur d'une transition écologique respectueuse des droits humains et à promouvoir la coopération internationale pour faire face aux défis climatiques de manière solidaire et inclusive.

Mustafa El Ktiri : La récupération de Sidi Ifni, une étape majeure dans le processus de parachèvement de l'indépendance nationale



L'anniversaire de la récupération de Sidi Ifni constitue une étape majeure dans le combat héroïque mené par le peuple marocain, sous la conduite du glorieux Trône Alaouite, pour le parachèvement de l'indépendance nationale et de l'intégrité territoriale du Royaume, a indiqué, lundi à Sidi Ifni, le Haut-commissaire aux anciens résistants et anciens membres de l'Armée de libération, Mustafa El Ktiri.

S'exprimant lors d'un meeting à l'occasion du 56ème anniversaire de la récupération de Sidi Ifni, M. El Ktiri a ajouté que cet événement est l'occasion de se remémorer les épopées héroïques des fils de Sidi Ifni, lesquelles remontent, selon les historiens, au milieu du XIXe siècle, suite à la guerre de Tétouan et à la signature, en 1860, du traité inique de "Wad Rass", imposé au Maroc à l'époque.

Les Espagnols ont alors tenté d'exploiter ses clauses, voire d'en dénaturer le sens, pour s'établir

sur la façade atlantique du Sahara marocain, mais toutes leurs tentatives ont échoué, a-t-il expliqué, précisant que le contrôle espagnol de la région n'a été imposé que par la force, dans un contexte d'agression des forces coloniales contre le Maroc au début du XXe siècle.

Il a poursuivi que les forces militaires espagnoles "n'ont pas hésité à adopter un plan colonial perfide visant à détacher cette partie de la patrie pour l'annexer à l'Etat espagnol, afin de contrôler la voie commerciale mondiale passant au large des côtes marocaines", précisant qu'après une résistance acharnée aux forces coloniales espagnoles au début du XXe siècle, les Aït Baamrane ont déposé les armes pour ménager les vies et les biens, dans le cadre d'un accord signé entre les deux parties le 6 avril 1934, ce qui a consolidé le fait accompli de la présence espagnole dans la région.

Cependant, les Aït Baamrane sont restés fidèles à leur patrie et à leur Roi, considérant la déposition des armes non comme une reddition mais

comme une mesure tactique dans l'attente du moment opportun, a relevé le Haut-commissaire aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération.

Ils l'ont exprimé, en paroles et en actes, après l'acte odieux de l'exil forcé de Feu le Sultan Sidi Mohammed Ben Youssef, en ornant les maisons et véhicules de drapeaux et symboles nationaux, affirmant ainsi leur rejet catégorique de la mesure injuste prise par les autorités coloniales françaises, le 20 août 1953.

Outre son engagement aux côtés des autres provinces du Sud du Royaume, dans l'épopée de la Révolution du Roi et du Peuple, cette région a joué un rôle pionnier dans la lutte pour la libération, a-t-il noté.

Les régions de Sidi Ifni et des Aït Baamrane ont constitué des bastions pour la formation et l'encadrement des hommes de la résistance et de la libération, assurés par des héros et des figures emblématiques qui ont voué leur vie à la patrie, à

sa liberté, sa souveraineté, et à la défense de son unité et de la dignité de son peuple, a-t-il encore dit.

Il s'est également arrêté sur le soulèvement du 23 novembre 1957 contre la présence coloniale espagnole, au cours duquel les tribus des Aït Baamrane ont livré de rudes combats dans la région, remportant avec leurs frères venus d'autres régions du Royaume des victoires éclatantes qui ont permis au Maroc de récupérer la province de Tarfaya en 1958, puis la ville de Sidi Ifni le 30 juin 1969.

Il a souligné que la récupération des villes de Tarfaya et de Sidi Ifni a été la première étape du processus de libération et d'unité territoriale, qui a fait de la récupération des provinces du sud occupées une priorité absolue, ajoutant que 56 ans après la récupération de la ville de Sidi Ifni, le Maroc poursuit son processus de consolidation de développement global, durable et inclusif dans ses provinces du Sud, pour en ériger en modèle de la régionalisation avancée, sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI.

Par la même occasion, le gouverneur de la province de Sidi Ifni, Mohamed Darham, a indiqué que l'anniversaire de la récupération de la ville de Sidi Ifni est l'occasion de se remémorer une épopée héroïque dans la lutte du peuple marocain pour la défense de son intégrité territoriale, estimant que cet événement constitue une étape historique lumineuse au cours de laquelle les fils des tribus des Aït Baamrane ont réaffirmé leur attachement indéfectible aux constantes nationales.

Plusieurs participants ont, de leur côté, indiqué que cet anniversaire reflète la détermination des fils de cette région à défendre l'unité territoriale du Royaume, ses valeurs sacrées et ses constantes nationales.

A l'issue de ce meeting, plusieurs anciens résistants et anciens membres de l'Armée de libération de la province ont été honorés, en reconnaissance de leurs sacrifices pour la libération du Royaume.

Des aides financières d'un montant global de 100.000 dirhams ont également été accordées à un certain nombre d'anciens résistants et anciens membres de l'Armée de libération ainsi qu'à des veuves d'anciens résistants.

Le délai raisonnable pour statuer sur les affaires, un engagement constitutionnel en faveur des droits des justiciables

Le délai raisonnable pour statuer sur les affaires en justice est un engagement constitutionnel reflétant le respect des droits des justiciables, ont affirmé, lundi à Rabat, les participants à une session de formation portant sur les garanties d'un procès équitable et les exigences de l'efficacité judiciaire.

Lors de l'ouverture de cette session, organisée par l'Institut supérieur de la magistrature sous le thème "Le délai raisonnable : un principe constitutionnel fondamental pour le renforcement de l'efficacité judiciaire", les participants ont estimé que la recherche d'un équilibre entre la célérité dans le traitement des affaires et la qualité des jugements prononcés demeure un défi central pour la justice.

Dans ce sillage, le directeur général de l'Institut supérieur de la magistrature, Abdelhane Touzani, a expliqué que prononcer

des jugements justes et équitables dans des délais raisonnables est "la finalité de la justice", relevant l'importance de la thématique de cette session de formation qui fait partie des sujets "éprouvés et délicats", compte tenu du débat qu'elle soulève.

M. Touzani a souligné la nécessité de trouver un équilibre entre la productivité et l'application de délais raisonnables dans le plein respect des principes du procès équitable et les droits de la défense, en préservant la qualité des jugements et l'application équitable de la loi.

Pour sa part, le secrétaire général du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), Mounir El Montassir Billah, a fait remarquer qu'un délai raisonnable ne peut être réduit à un simple délai technique, mais il traduit l'engagement de l'Etat à travers son pouvoir judiciaire.

A cet égard, il a passé en revue les indi-

cateurs de performance judiciaire qui ont été suivis sur la base des données fournies par le système d'information intégré pour l'efficacité judiciaire, développé au niveau du Conseil.

Dans ce contexte, M. El Montassir Billah a fait état de progrès significatifs en termes de respect des délais indicatifs, avec un taux de conformité de 72 % en 2024 dans les affaires civiles, contre 70,28 % en 2023, et de 75 % dans les affaires pénales, contre 67 % en 2023 dans les cours d'appel et 77 % dans les tribunaux de première instance.

De son côté, le président du Pôle de suivi de l'action publique et de l'exécution de la politique pénale à la présidence du Ministère public, Ahmed Ouali Alami a indiqué que le délai raisonnable de jugement des affaires est considéré comme l'un des piliers fondamentaux garantissant un procès équitable.

Dans ce sens, M. Alami a souligné que nombre de chartes internationales des droits de l'Homme insistent sur la nécessité de respecter ce principe, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le Ministère public considère le respect du délai raisonnable comme une priorité dans le travail des magistrats du parquet et un critère essentiel dans toutes les étapes de la procédure pénale, a-t-il fait savoir.

Cette formation est dédiée aux responsables de juridictions de premier degré, au niveau de la présidence et du parquet, à Rabat, Casablanca et Kénitra, au sein des circonscriptions judiciaires de second degré ordinaires et spécialisées et les tribunaux de première instance qui en dépendent. Elle se déroulera également sous forme de journées d'études régionales à Tanger, Fès, Marrakech et Agadir.

Colloque national

“30 ans de bénévolat au Maroc-Expériences de terrain, héritages et perspectives”

Société

Les 27, 28 et 29 juin derniers, le siège du Centre d'études et de recherches de Taousna, situé à Aït Mimoun (commune de Sidi Bibi, région de Chtouka Aït Baha), a accueilli un colloque national d'envergure sous le thème : « 30 ans de bénévolat au Maroc : Expériences de terrain ». Cet événement, organisé en hommage au défunt Dr. Kabir Ahjou, figure emblématique du volontariat marocain, a permis de retracer trois décennies d'engagement citoyen, de sacrifices et d'actions concrètes au service des populations marginalisées.

Un hommage à un pionnier du volontariat marocain

La mémoire du Dr. Kabir Ahjou, disparu en 2021, restera gravée dans l'histoire comme l'un des plus fervents défenseurs du bénévolat de proximité. Militant dans l'âme, il a consacré sa vie à servir les plus démunis, considérant que « l'engagement envers l'être humain humble est la quintessence du patriotisme ». Son héritage, marqué par des centaines d'initiatives sociales, éducatives et sanitaires, a inspiré des générations de jeunes à embrasser la voie du volontariat.

Les années 90 : l'émergence d'un mouvement citoyen inédit

Dans un communiqué publié à cette occasion, le Centre Taousna a rappelé que « depuis le début des années 90, le Maroc a vu naître une expérience singulière de volontariat, portée par des jeunes issus des zones rurales, animés par un esprit combatif et une foi inébranlable dans le changement ». Loin d'être une simple activité complémentaire, ce mouvement s'est imposé comme un cri de révolte contre la marginalisation et un message d'espoir pour des villages entiers privés des conditions les plus élémentaires de vie digne.

Face à l'absence criante d'infrastructures (eau potable, électricité, routes), à la déliquescence des services publics (éducation, santé) et à l'exode rural massif, ces bénévoles ont relevé des défis titanesques : Creusement de puits et installation de réseaux d'eau potable ; construction de routes et désenclavement de douars reculés ; édification d'écoles, équipement de salles de classe et mobilisation pour la scolarisation, notamment des filles ; organisation de caravanes médicales et de



campagnes de sensibilisation en santé communautaire.

Un modèle de résilience et de solidarité

Malgré le manque de moyens et le peu de soutien institutionnel, ces volontaires ont réussi, grâce à leur ténacité et leur esprit coopératif, à impulser des transformations profondes. Leur action a permis : une reconfiguration des dynamiques territoriales, avec l'émergence de nouvelles zones de développement ; une nette amélioration des taux de scolarisation, en particulier chez les jeunes filles ; la mise en place de sports scolaires, facilitant l'accès à l'éducation pour des milliers d'enfants ruraux et l'éclosion d'une conscience collective autour des enjeux du développement local.

Les associations locales : creuset du changement

Ce colloque a également mis en lumière le rôle central des associations locales, qui ont servi de cadre organisationnel à ces initiatives. Ces structures ont fédéré des jeunes diplômés, des militants et des villageois expérimentés, créant ainsi une synergie entre savoir aca-

démique et savoir-faire communautaire. Le volontariat s'est ainsi imposé comme un levier efficace de développement rural, fondé sur une approche participative et inclusive.

Bilan et perspectives : vers une nouvelle ère du bénévolat

Cette rencontre a été l'occasion de documenter les réussites et les enseignements tirés de trois décennies d'actions bénévoles ; d'évaluer de manière critique les acquis, tout en identifiant les lacunes à combler et d'esquisser les contours d'une nouvelle phase d'engagement, adaptée aux défis contemporains.

En conclusion, ce colloque a rappelé que le "Maroc profond" reste un terreau de résilience et de créativité sociale. Grâce à l'abnégation de ses fils et filles, il continue d'écrire, jour après jour, une épopée de développement humain où le volontariat demeure un acte de résistance et d'amour pour la patrie.

« Servir, c'est résister. Résister, c'est bâtir. » — Hommage à Dr. Kabir Ahjou.

Hassan Bentaleb

La majorité des plages de Tanger sont sûres pour la baignade

La commune de Tanger a affirmé, lundi, que les résultats des analyses de laboratoire effectuées, les 25 et 26 juin, ont classé les eaux de baignade de plusieurs plages autour de Tanger comme étant de "bonne qualité", les rendant sûres pour la baignade selon les normes adoptées pour le contrôle de la qualité des eaux de plage. Il s'agit de la plage d'Achakar avec ses trois stations (le milieu de la plage, 100 mètres au nord et 80 mètres au sud), la plage "Ba Kacem", la plage "Sol" (Cap Spartel) et la plage "Mrissat", a fait savoir la commune dans un communiqué.

Par ailleurs, de bons résultats ont également été enregistrés dans deux zones de baignade de la plage Ghandouri, à savoir la station ouest (S1) et la station ouest s'étendant sur 300 mètres de la barrière rocheuse (S3).

Les analyses ont, en outre, révélé que la qualité des eaux de la station S2 de la plage Ghandouri, à 200 mètres à l'est de la barrière rocheuse, et celles de la plage de Merkala, se situe dans la catégorie "qualité moyenne", un niveau qui n'empêche pas la baignade mais nécessite de la prudence, en particulier pour les catégories vulnérables.

Toutefois, la commune de Tanger a émis un avertissement concernant la plage "Jbila 3", où les analyses effectuées au niveau des stations S1 (au milieu de la plage) et S3, à 150 mètres au sud, ont montré que les eaux de baignade sont classées de "qualité mauvaise", ce qui signifie qu'elles ne répondent pas aux normes sanitaires approuvées et qu'il est recommandé d'y éviter la baignade jusqu'à amélioration des indicateurs environnementaux.

Le feu de forêt d'Ait Isha maîtrisé

L'incendie, qui s'est déclaré samedi, dans la forêt d'Ait Isha du Sud dans la commune de Tillouguite (Azilal), a été maîtrisé après l'intervention de 2 avions "Canadair" des Forces Royales Air qui ont permis de circonscrire l'incendie.

Selon la direction provinciale de l'Agence nationale des eaux et forêts (ANEF) d'Azilal, les opérations de lutte contre les fumées se poursuivent actuellement à la faveur d'un engagement de taille des équipes de l'ANEF en coordination avec les autorités locales, la protection civile, la gendarmerie Royale, les forces auxiliaires et la population locale.

Le feu de forêt qui a ravagé 13 hectares de couvert forestier, composé essentiellement de pins d'Alep s'est déclenché à la suite d'un coup de foudre, a précisé la direction provinciale de l'ANEF, relevant que les opérations au sol ont été rendues difficiles en raison du relief accidenté et rocailloux de cette forêt, des températures élevées, ainsi que des chutes de rochers et des changements soudains dans la direction du vent qui

ont temporairement contraint les équipes à suspendre leur intervention.

Face à la complexité de la situation, la direction provinciale de l'ANEF a fait appel à un appui aérien, fait savoir la même source, relevant que deux avions de type Canadair ont été mobilisés à partir du lac Bin El Ouidane, réalisant sept largages d'eau, ce qui a permis de contenir la propagation du feu et baliser la voie aux équipes de terrain pour intervenir et sécuriser la zone.

Vague de chaleur jusqu' à vendredi

Une vague de chaleur avec chergui est prévue jusqu' à vendredi prochain dans plusieurs provinces du Royaume, avec des températures oscillant entre 33 et 46°C, a annoncé la Direction générale de la météorologie (DGM). Des températures variant entre 43 et 46°C seront ainsi enregistrées jusqu' à vendredi, dans les provinces de Taroudant, Tata, Zagora, Assa-Zag, Es-Semara, Boujdour, Oued Ed-Dahab et Aousserd, précise la DGM dans un bulletin d'alerte de niveau de vigilance "orange".

Enfin, les provinces de Sidi Kacem, Sidi Slimane, Ouezzane, Khemisset, Khouribga, Moulay Yacoub, Taounate, Fès, Meknes, Beni Mellal, Fquih Ben Salah, El Kelaa des Sraghna, Rehamma, Marrakech et Settatt connaîtront, mercredi des températures allant de 41 à 44°C, conclut le bulletin d'alerte.

Développement

Le retour des invisibles : mythe, identité et transcendance

Et si la raison ne suffisait plus ?

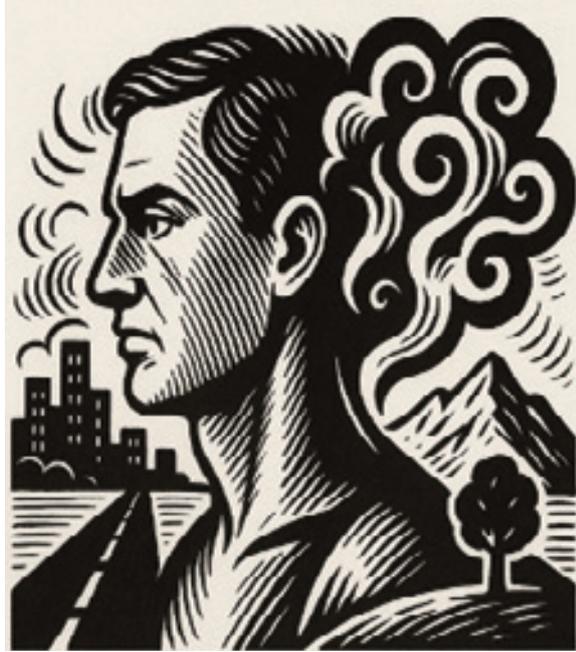
HORIZONS

On l'a longtemps cru suffisant : bâtir des routes, dresser des usines, connecter les flux. Déployer une infrastructure solide comme squelette d'un avenir prospère. Installer, çà et là, des plateformes industrielles intégrées, dans l'espoir qu'elles deviendraient les poumons d'une économie régénérée. Autour, faire graviter des clients de plus en plus exigeants, des fournisseurs aussi vifs qu'un claquement de doigt, des institutions qui promettent, sur le papier, un cadre transparent, souple, juste — la promesse d'une concurrence rude, certes, mais loyale, presque chevaleresque. Et pour soutenir cet édifice, on a pensé aux écoles. Aux instituts. Aux centres de formation qu'on a chargés d'une lourde tâche : produire des compétences. Et plus encore, les faire évoluer, les faire respirer à la cadence des marchés. Ce modèle commence à s'essouffier.

A la périphérie du chaos, un dialogue entre fragilité et génie

Ce modèle, appelons-le le développement du premier degré. Celui qui trace ses lignes avec des règles simples : construire, connecter, former. Il a fait ses preuves. Il est palpable, mesurable, rassurant. Il coche toutes les cases des manuels. Accessible à tous ceux qui veulent bien le suivre à la lettre. Mais voilà le paradoxe : plus la transition s'impose — écologique, numérique, sociale — plus ce développement linéaire montre ses limites. Il vacille non par faiblesse, mais par rigidité. Il avance, oui, mais comme une machine programmée, incapable de bifurquer quand le monde, lui, change de cap. Car dans les moments de bascule, ce ne sont pas les routes mais les récits qui tiennent. Ce ne sont pas les plateformes mais les visions partagées qui impulsent. Ce ne sont pas les institutions rigides mais les intelligences adaptatives qui éclairent. Le vrai défi commence là : dans la capacité à insuffler une âme au squelette. A faire du développement une aventure collective et non une mécanique froide. A passer du premier degré au second souffle.

Il fut un temps où le monde semblait stable, prévisible, presque linéaire dans ses soubresauts. Mais ce temps s'est effondré dans un fracas discret. Aujourd'hui, l'environnement ne change plus : il tourbillonne. Les certitudes s'érodent. Les équilibres s'effacent. Les défis ne surgissent plus de loin en loin — ils se succèdent, se superposent, se renforcent. Les crises ne sont plus des anomalies, elles deviennent la trame même du réel. Ce qui était exceptionnel devient la norme. Et dans ce théâtre mouvant, chaque structure, chaque organisation, chaque rêve un peu trop ancré se trouve ébranlé. Dans cette danse des désordres, un impératif s'impose : s'adapter ou s'éteindre. Les écosystèmes naturels, ces maîtres silencieux, nous offrent depuis toujours cette leçon d'une sobriété poignante. Ils ne résistent pas au changement, ils l'embrassent. Ils ne cherchent pas à figer l'ordre, ils inventent de nouveaux équilibres. A la périphérie du chaos, ils réinventent la vie, encore et encore, dans un dialogue entre fragilité et génie.



A la recherche d'une transmutation et pas une rupture avec le passé

Mais qu'en est-il de nous ? Qu'en est-il de ces organisations humaines figées dans leurs routines, pétrifiées par leurs certitudes passées ? Face à des défis sans précédent, les solutions d'hier deviennent des reliques. Les anciennes recettes, si rassurantes, ne nourrissent plus rien. Et c'est alors que surgit une vérité crue : seule l'audace d'une pensée qui dévie, d'un geste qui casse les lignes, peut ouvrir un passage. Dans ces moments, ce n'est pas la logique qui sauve. C'est l'irrationnel. Pas l'irrationnel fou, désordonné, mais celui qui ose l'impensé. Celui qui brise le miroir sans renier le reflet. Celui qui fait une discontinuité sans renier la continuité. Il faut alors puiser dans cette force-là : la force de l'intuition, du symbolique, de la création pure, celle qui ne répond à aucun cahier des charges mais éclaire des chemins invisibles. Ce n'est pas une rupture avec le passé, c'est une transmutation. Ce n'est pas un rejet, mais une mue. Car survivre aujourd'hui ne suffit plus : il faut se métamorphoser. Et pour cela, il faut parfois s'autoriser à ne plus tout comprendre, à écouter ce qui n'a pas de forme, à suivre des idées qui ne rassurent pas mais qui éveillent. Car dans ce monde qui tangué, la seule boussole fiable, c'est peut-être celle que l'on porte au fond de soi : celle qui se réveille quand le connu devient inutile.

Il est des instants où la raison ne suffit plus. Où les calculs peinent à capter l'essentiel. Où les tableaux de bord dignotent sans direction claire. Dans ces moments-là, c'est l'irrationnalité — cette flamme indocile — qui devient le souffle capable d'ouvrir un passage. Elle dé-

range, elle bouscule, elle désoriente. Mais elle a ce pouvoir rare : faire sortir du commun, désancrer les esprits des sentiers battus, et les projeter vers des possibles encore inimaginés. Mais attention. Car l'irrationnel livré à lui-même peut devenir chaos. Pour qu'il éclaire sans brûler, il faut lui offrir un socle, un point d'ancrage invisible. Et ce socle, les peuples sages le connaissent depuis la nuit des temps : c'est le mythe collectif. Ce récit plus grand que soi, qui ne se démontre pas, mais qui mobilise. Qui ne s'explique pas, mais qui unit. Le mythe n'est pas mensonge, il est énergie. Il est la forme que prend l'irrationnel pour devenir moteur, feu sacré, adhésion organique.

L'histoire humaine en regorge. A chaque fois que les fondations tremblent, que les repères vacillent, les peuples renaissent non pas en empilant des plans d'action, mais en retournant à leur source vive. A cette part d'eux-mêmes qui les précède, qui les dépasse et qui pourtant les habite. C'est dans les tempêtes que les identités profondes s'éveillent. Et ce réveil n'est pas nostalgie, il est propulsion. Au Maroc, nous connaissons cela intimement. Nous avons goûté à cette alchimie du mythe et du peuple. Deux moments phares en témoignent, deux éclats de transcendance partagée : la Révolution du Roi et du Peuple, et la Marche Verte. Ces instants-là n'étaient pas seulement politiques. Ils étaient symboliques, presque sacrés. Le peuple tout entier, comme un seul corps, un seul cœur, un seul souffle, s'est levé. Pas par obéissance, mais par foi. Pas par contrainte, mais par appel intérieur. Car ces récits touchaient une corde profonde, celle de l'appartenance, de la dignité, de la transmission.

Ces moments ne s'expliquent pas, ils se vivent. Et dans un monde en crise perpétuelle, ils nous rappellent que le plus précieux levier de transformation n'est ni une technologie, ni un budget, ni une

stratégie. C'est un récit commun. Un mythe qui nous parle, non à l'oreille, mais à l'âme. Un mythe qui nous invite non pas à revenir en arrière, mais à marcher ensemble, plus haut, plus loin, plus vrai.

Le chemin du développement avance en spirale, en secousses et en éclats

Le chemin du développement, on voudrait tant qu'il soit droit, prévisible, une trajectoire propre tracée à la règle. Mais le réel, lui, avance autrement. Il avance en spirale, en secousses, en éclats. Il trébuche parfois, bondit soudainement, revient sur ses pas pour mieux sauter. Le développement n'est pas une ligne droite. Il est une respiration longue, faite d'alternances, d'hésitations, de métamorphoses. Dans les temps de stabilité, la rationalité prend la main. Elle est l'outil de l'artisan, la boussole du bâtisseur. C'est là qu'on affine les compétences, qu'on peaufine les systèmes, qu'on construit pierre après pierre l'édifice des capacités. Le progrès s'y mesure, s'y enseigne, s'y réplique. L'effort y est constant, l'apprentissage linéaire. C'est le royaume de la méthode. Mais lorsque le sol se dérobe, que les repères s'effacent, que l'avenir n'a plus la forme du passé — alors, un autre souffle est requis. Ce n'est plus la raison seule qui sauve, mais l'élan. L'irrationnalité, cette force mal-aimée, redevient précieuse. Pas l'irrationnalité débridée, mais celle qui est enracinée. Celle qui tire sa puissance d'un socle identitaire profond, d'un mythe partagé, d'un feu ancien qui continue de brûler dans les cœurs. C'est dans ces instants de rupture que les peuples cherchent leur Nord dans les étoiles de leur mémoire. Ils retournent à l'histoire vive, à ces récits collectifs qui transcendent les générations. Des récits qui disent qui ils sont, d'où ils viennent, et pourquoi ils ne peuvent pas s'effondrer. Ce retour n'est pas un recul. C'est un saut. Une propulsion. Un ancrage qui donne de l'altitude.

Un développement soutenu, pérenne, n'avance donc pas sur une seule jambe. Il doit marcher sur deux pieds : celui de la compétence, forgée patiemment, et celui de l'irrationnel sacré, porté par le mythe collectif. Le premier donne la stabilité, le second l'élan. Le premier bâtit, le second inspire. L'un structure, l'autre élève. Et c'est seulement lorsque ces deux forces dansent ensemble — la tête et le cœur, la technique et la transcendance — que l'on cesse de simplement se développer. On commence à s'accomplir.



Par Abderrazak Hamzaoui
Email : hamzaoui@hama-co.net
www.hama-co.net

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

TRAIT DE LUMIÈRE	BOUT À BOUT	RADIUM	COMPLOTS	BALANCE	CUBE NOTE	FIXER LITHIUM	PRISONS
AVOIR DU FUTUR			GORGE SERRÉE				
CONSTANT CUBE					POINT DE VUE BOUCLIER		
	FEMME À BARBE	QUARTIER DE REIMS	VENU AU MONDE		PAREIL	INACTIVE	
VÉRITABLE CONIFÈRE			DON				
	BÉTA CAPABLE		NUAGE CONTRIBUTION			À L'ENVERS DIVISEUR	
		PILLAGE ENTRE CHIEN ET LOUP			LETTRES DE SIANG	TÊTE DE SOURIS CHAR	
GROUPIÉ	PARTIE D'UN CARRÉ		ORGANE DE PRESSE			BÈQUILLE	
BERNAI						LETTRES DE PRÉAVIS	
			RETIRA TÊTE DE GITANE			NÉON VOYELLES	MÉTAMORPHOSE
BEAUCOUP D'ANGLAIS	QUARTIER DE TÉMARA	AVALE-TOUT OR			D'ACCORD ARRIÈRE		VENU AU MONDE
						GRECQUE	
FÉLICITÉ APHONE			MISE SUR LA PAILLE				

Solution mots flechés d'hier

F	E	T	A	R	D	M	O	I	R	E
V	A	N	I	A	E	N	G	I	N	
E	N	D	V	E	R	L	O	T		
T	Y	R	A	N	I	O	I			
O	L	I	A	N	K	Y	L	O	S	E
O	N	T	T	I						
T	U	E	T	A	K	E	O	F	F	
S	T	R	I	G	I	D	E	F	F	
T		R	E	N	E	S	R	T		
P	I	S		E	N	L	A			
C	O	U	V	E	R	T	A	G	E	
S	T	U	C		E	U	M	E	S	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouzab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Aïme Bouffiy
Mourad Tabet
Walaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Metah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sibi (Responsable)
Myriem Rebane
Khadija Haloui
Mariama Farkhi
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelouacim Yarrach

Secrétariat
Azena Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmedou El Katab (Lalyoune)
Abdelali Khallid (Essaouira)

Collaborateurs
Cherab Saboun
Khali Berrouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Anir
Abdelkader
B.P. 2045 -
Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@libe.ma
Youssef El Gabs
Mourad El Youssefi
Loubra Baghdadli
Latifa Mourad
Riza Ait Daberan
Sihem Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60.23.44
Fax: 0522 31.28.00

Imprimerie
Les Éditions
Maghrebines

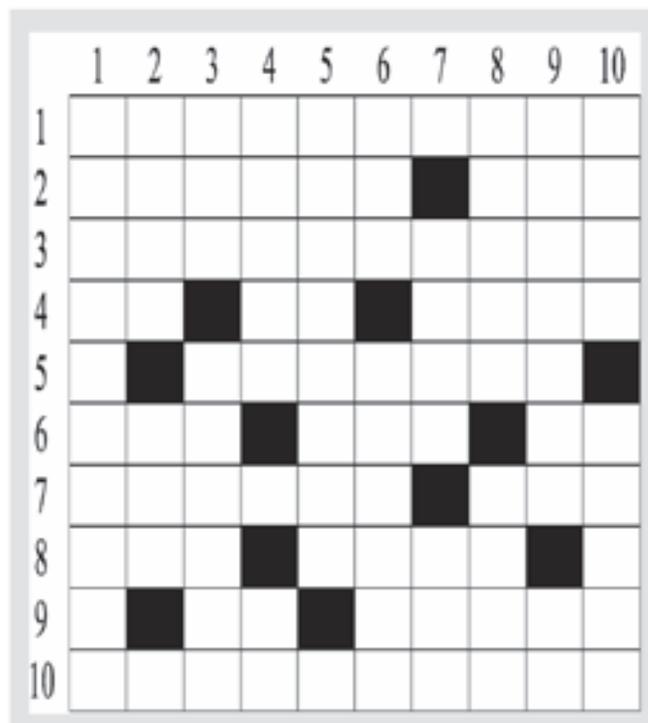
Distribution
SAPRESS
Dossier de presse 130/14

Site web: www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

OJL
MAJOC
2017
www.ojl.ma

Mots croisés



HORIZONTELEMENT

- 1- Donc enluminé
- 2- Son d'alarme - Fut capable
- 3- Homme de couleurs
- 4- Interjection - Ecks - Ventilé
- 5- Autorisée
- 6- Personnel - Lieu d'amour - Fout une nêpe
- 7- Oublieux - Peau-Rouge
- 8- Relatif - Le lot du faible
- 9- Nickel - Coup fort au volley
- 10- Elme est celle du corps

VERTICALEMENT

- 1- Sens de la beauté
- 2- Démentie - Organe mondial
- 3- Appel - Saisissent
- 4- Teinture naturelle - M est
- 5- Pension
- 6- Décidé - Division cellulaire
- 7- Attaque rapide - Lettres de tarmac
- 8- Guettés - Etat US
- 9- Nuancèrent - Affirmatif
- 10- Auxiliaire - Il se confesse

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

			8	1	5	4	2		
			9	4			6		
	4	1		2		9			
	3	6		8	4	7	9		
	9	4	6	5		3	2		
		9		7		2	3		
	1			9	6				
4	8	7	3		2				

Difficile

				2	5	8			
9	7		6						
		8	4				5		
		1				7	9		
3				6				4	
	8	9				6			
	5				3	4			
				6		2	8		
		6	1	5					

Moyen

				8	5	3			
		3		5	4				9
		4	3		1	6		7	
	2							9	
8			1	2					5
	6							7	
4	6	2		9	7				
1		6	4		9				
3	9	5							

Expert

	3								
		9					3	8	
	2	5				9	6	1	
		2	5		8				
1								6	
	8		4	7					
4	1	3			5		7		
7	5			4					
								5	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

9	6	7	4	2	3	1	5	8	
8	2	1	5	7	6	4	9	3	
3	4	5	8	9	1	7	2	6	
1	3	2	7	5	4	8	6	9	
5	7	4	9	6	8	2	3	1	
6	9	8	3	1	2	5	7	4	
2	8	9	6	4	5	3	1	7	
7	1	3	2	8	9	6	4	5	
4	5	6	1	3	7	9	8	2	

Difficile

2	1	7	8	9	3	5	6	4	
8	5	9	4	6	2	1	7	3	
4	6	3	1	5	7	2	8	9	
7	9	6	5	4	8	3	2	1	
3	2	4	7	1	9	8	5	6	
5	8	1	2	3	6	9	4	7	
6	7	5	9	2	1	4	3	8	
1	4	8	3	7	5	6	9	2	
9	3	2	6	8	4	7	1	5	

Moyen

4	1	8	5	7	3	6	9	2	
9	2	3	8	1	6	5	4	7	
5	6	7	4	9	2	3	1	8	
2	7	9	1	6	5	8	3	4	
6	3	1	9	8	4	7	2	5	
8	4	5	2	3	7	1	6	9	
3	8	4	6	5	9	2	7	1	
1	9	6	7	2	8	4	5	3	
7	5	2	3	4	1	9	8	6	

Expert

4	9	7	6	8	1	2	3	5	
5	6	2	3	9	7	4	8	1	
3	8	1	5	4	2	6	7	9	
1	5	3	8	6	4	9	2	7	
2	4	6	7	5	9	8	1	3	
9	7	8	1	2	3	5	4	6	
7	2	5	9	1	8	3	6	4	
6	1	4	2	3	5	7	9	8	
8	3	9	4	7	6	1	5	2	

Economie

Bourse : Le MASI grimpe de 1,78% en juin

Le MASI, indice phare de la Bourse de Casablanca, a grimpé de 1,78% à 18.296,6 points (pts) en juin, profitant notamment de la bonne tenue des secteurs des ingénieries et biens d'équipement industriels, de la sylviculture et papier et des sociétés de financement et autres activités financières.

Le MASI.20, qui reflète la performance des cours des 20 entreprises les plus liquides, a progressé de 2,1% à 1.496,29 pts et le MASLESG, indice des entreprises qui recueillent la meilleure notation ESG, tel que publié par Moody's ESG Solutions, a avancé de 4,18% à 1.268,23 pts.

Le MASI Mid and Small Cap, indice thématique qui calcule la performance des cours des petites et moyennes entreprises cotées à la Bourse de Casablanca, s'est bonifié de 0,61% à 1.769,77 pts, rapporte la MAP.

Ce mouvement haussier trouve son origine dans plusieurs secteurs, dont les ingénieries et biens d'équipement industriels (+166,47%), la sylviculture et papier (+29,44%) et les sociétés de financement et autres activités financières (+7,65%) qui ont signé les meilleures performances.

A l'opposé, "Electricité" (-9,39%), "Boissons" (-7,97%) et "Industrie agricole" (-6,8%) ont enregistré les plus mauvaises performances.

Les échanges ont dépassé 10 milliards de dirhams (MMDH), réalisés principalement sur le marché central "Actions" et dominés par les transactions sur Attijariwafa Bank avec une part de 15,25%, Itissalat Al-Maghrib (10,18%) et Taqa Morocco (6,88%).

La capitalisation boursière s'est chiffrée à plus de 959,44 MMDH.

Aux valeurs individuelles, les plus fortes hausses ont été affichées par Stroc Industrie (+255,36% à 248,75 DH), Involys (+118,32% à 210,7 DH), Ib Maroc.com (+117,1% à 79,24 DH), Fenie Brossette (+41,14% à 1.140 DH) et Réalisations Mécaniques (+32,4% à 595,8 DH).

A l'inverse, Rebab Company (-11,63% à 600 DH), Société des Boissons du Maroc (-10,83% à 1.935 DH), Jet Contractors (-10,8% à 1.998 DH), Taqa Morocco (-9,39% à 2.800 DH) et TotalEnergies Marketing (-7,75% à 1.785 DH) ont accusé les plus fortes baisses.

A partir de septembre 2025

Le réseau RAM se renforce avec quatre nouvelles destinations



Royal Air Maroc (RAM) lance quatre nouvelles lignes aériennes directes au départ de son hub de Casablanca dans le cadre de sa stratégie de développement et de renforcement de son réseau.

Il s'agit de Munich (Allemagne), Ndjamena (Tchad), Île de Sal (Cap-Vert) et Zurich (Suisse), indique la RAM dans un communiqué, notant que ces nouvelles destinations, qui entreront en service à partir de septembre 2025, témoignent de l'ambition de la compagnie nationale de répondre aux attentes d'une clientèle diversifiée, incluant les Marocains, les touristes internationaux et la diaspora africaine tout en consolidant son leadership régional.

A partir du 17 septembre 2025, la RAM inaugurera ainsi sa nouvelle liaison directe entre Casablanca et Zurich, avec deux vols par semaine (mercredi et dimanche). L'avion décollera de l'aéroport Mohammed V à 08h00 (heure locale) pour atterrir à Zu-

rich à 12h10 (heure locale), rapporte la MAP.

Le retour est prévu à 13h10 (heure locale) pour une arrivée à Casablanca estimée à 15h25 (heure locale).

Le même jour, la compagnie renforcera son réseau africain avec l'ouverture de la nouvelle ligne vers Ndjamena à raison de deux fréquences par semaine (mercredi et samedi). Le départ de Casablanca sera effectué à 23h10 (heure locale) pour une arrivée à Ndjamena à 04h35 (J+1) et celui de Ndjamena sera programmé à partir de 05h35 (heure locale) pour une arrivée à Casablanca à 10h55 (heure locale).

A partir du 18 septembre 2025, Royal Air Maroc lancera sa nouvelle desserte vers l'Île de Sal, à raison de deux fréquences par semaine (jeudi et dimanche).

Le vol quittera Casablanca à 23h00 (heure locale) pour atterrir à l'aéroport international Amílcar Cabral à 00h45 (J+1). Le vol retour décollera de l'Île de Sal (vendredi et lundi) à 01h45 (heure lo-

cale) pour une arrivée à Casablanca à 07h05 (heure locale).

Enfin, à compter du 20 octobre 2025, la compagnie ouvrira sa nouvelle route aérienne directe reliant Casablanca à Munich, avec deux vols par semaine (lundi et vendredi). Le décollage de Casablanca est prévu à 13h30 pour une arrivée à Munich à 18h00 (heure locale) et le retour est prévu à 19h00 (heure locale) pour une arrivée à Casablanca à 21h35 (heure locale).

Ainsi, le président directeur général de Royal Air Maroc, Hamid Addou, affirme que l'ouverture prochaine de ces quatre routes aériennes marque une nouvelle étape dans le plan de développement de la compagnie, notant qu'elle s'accompagne d'une amélioration continue de l'expérience client, avec des services embarqués modernisés, une connectivité optimisée et un accueil renforcé à bord comme au sol.

"Notre objectif est de faire de Royal Air Maroc la référence en matière de

confort et de fiabilité, tout en promouvant le Maroc comme destination phare pour les voyageurs du monde entier", souligne-t-il.

Avec ces nouvelles liaisons, la RAM renforce sa présence sur des marchés à fort potentiel, tant sur le plan économique que touristique. La connexion vers Munich et Zurich permettra de mieux servir les diasporas marocaine et africaine en Europe et d'attirer davantage de touristes européens vers le Maroc.

Les vols vers Ndjamena et l'Île de Sal s'inscrivent, quant à eux, dans la stratégie continentale de la compagnie nationale, visant à densifier son réseau africain et à faciliter les échanges intra-africains et entre l'Afrique et le reste du monde.

Les vols sont disponibles à la vente sur le site Internet de la compagnie nationale www.royalairmaroc.com, via ses centres d'appel ainsi que dans ses agences commerciales et sur le réseau des agences de voyages.

Emprunt obligataire d'Al Omrane du 2 juillet 2020 : Révision du taux d'intérêt facial de la tranche "A"

Le groupe Holding Al Omrane a annoncé la révision du taux d'intérêt facial de la tranche "A" de son emprunt obligataire ordinaire par placement privé, émis le 2 juillet 2020.

Conformément aux dispositions de l'emprunt, qui prévoit une révision annuelle du taux d'intérêt de la tranche "A", le nouveau taux, applicable à partir du 2 juillet 2025, est fixé à 3,47%, indique Al

Omrane dans un communiqué.

L'opération, d'une maturité de 10 ans, est assortie du taux révisé établi sur la base d'une prime de risque de 120 points de base ajoutée au taux plein monétaire des bons du Trésor à 52 semaines, calculé à 2,27% sur la base des taux de référence du marché secondaire tels que publiés par Bank Al-Maghrib en date du 24 juin 2025, précise la même source.



L'ONMT et China Eastern Airlines s'allient pour la promotion du Maroc en Chine

L'Office national marocain du tourisme (ONMT) et la compagnie aérienne China Eastern Airlines, ont signé, lundi à Rabat, un protocole d'accord visant à intensifier la promotion de la destination Maroc sur le marché chinois.

Ledit accord a été conclu, lors d'une cérémonie présidée par le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire, Fatim-Zahra Ammor, entre le directeur général de l'ONMT, Achraf Fayda, et le président de China Eastern Airlines, Wang Zhiqing.

Confirmant la montée en puissance du marché asiatique, ce partenariat clé prévoit une stratégie marketing intégrée, des actions promotionnelles conjointes, l'organisation de

voyages de presse, ainsi que l'optimisation des liaisons aériennes vers le Maroc.

S'exprimant à cette occasion, Mme Ammor a déclaré: "Ce partenariat s'inscrit dans notre ambition d'ériger le Maroc en destination d'exception pour les voyageurs du monde entier. Avec China Eastern, nous consolidons notre ancrage en Asie et affirmons notre stratégie de diversification", soulignant l'importance de cet accord pour le rayonnement du Maroc.

Pour sa part, M. Fayda a relevé que cette coopération repose sur une vision ambitieuse du développement touristique à long terme, rapporte la MAP.

Et de poursuivre: "Ce partenariat avec China Eastern illustre notre capacité à nouer des

alliances stratégiques avec les acteurs majeurs du transport aérien mondial. Il traduit notre engagement à ouvrir le Maroc aux marchés les plus dynamiques et exigeants, en proposant une offre touristique authentique, haut de gamme et exclusive".

Ce partenariat intervient dans le sillage du lancement, en janvier 2025, de la ligne Shanghai-Casablanca via Marseille opérée par China Eastern.

Une ligne, cette fois-ci directe, sera lancée dès octobre 2025 avec une fréquence de 3 fois par semaine. Casablanca sera ainsi connectée au principal foyer émetteur de Chine, en plus de la ligne directe Pékin-Casablanca opérée par Royal Air Maroc. A travers ce partenariat, l'ONMT entend renforcer

la visibilité de la destination Maroc auprès d'un public ciblé à travers des offres immersives, différenciées et orientées vers la découverte culturelle, le patrimoine et l'hospitalité de haut

niveau. Concrètement, l'ONMT ambitionne d'attirer 1 million de touristes chinois à l'horizon 2030 et de positionner le Maroc comme hub touristique de référence en Afrique.



Abdellatif Jouahri : La réforme du régime de change vise à renforcer la résilience de l'économie nationale

La réforme du régime de change revêt une importance stratégique pour l'avenir de l'économie nationale, s'inscrivant dans le cadre des réformes structurelles visant à renforcer sa résilience, a affirmé, lundi à Rabat, le wali de Bank Al-Maghrib (BAM), Abdellatif Jouahri.

S'exprimant devant la Commission des finances, de la planification et du développement économique à la Chambre des conseillers, lors d'une réunion consacrée à la réforme du régime de change, M. Jouahri a souligné que le Maroc, sous la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, s'est engagé résolument sur la voie de réformes structurelles profondes visant à doter l'économie nationale des outils nécessaires pour faire face aux mutations d'un monde en perpétuelle évolution, poursuivant que la réforme du régime de change s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

En outre, le wali de BAM a relevé que

le régime de change constitue la pierre angulaire de la politique monétaire du Royaume et un pilier essentiel de la stabilité macroéconomique, en raison de son impact direct sur la compétitivité, les échanges commerciaux, les investissements étrangers et le pouvoir d'achat des citoyens, rapporte la MAP.

Ainsi, une réforme de cette ampleur nécessite une approche prudente, progressive et rigoureusement préparée, a-t-il noté, précisant que l'objectif n'est pas de déséquilibrer les fondamentaux économiques, mais de les consolider et de les adapter aux exigences d'une économie moderne et ouverte.

A cet égard, il a fait savoir que la Banque centrale a consacré le temps nécessaire à la réalisation des études et analyses requises, à l'examen des meilleures pratiques internationales, ainsi qu'à l'évaluation de l'impact de cette réforme sur l'économie nationale et le pouvoir d'achat, et ce en étroite coordination avec

le ministère de l'Économie et des Finances.

Parallèlement, M. Jouahri a indiqué que cette réforme fait l'objet d'un suivi régulier de la part du Fonds monétaire international, qui n'a eu de cesse de recommander aux autorités marocaines d'avancer dans ce chantier, ajoutant que le Royaume n'a lancé cette réforme qu'après avoir satisfait à toutes les conditions préalables.

Pour sa part, le directeur des opérations monétaires et des changes à BAM, Younes Issami, a affirmé que la réforme du régime de change constitue une décision souveraine, préparée depuis 2007 en coordination entre le gouvernement, représenté par le ministère de l'Économie et des Finances, et la Banque centrale.

Dans cette même veine, M. Issami a précisé que cette réforme avance dans un contexte favorable, caractérisé notamment par un développement soutenu du marché, une plus grande influence des

mécanismes d'offre et de demande dans la fixation du cours du dirham, ainsi qu'un taux d'inflation maîtrisé. Les évaluations trimestrielles de Bank Al-Maghrib montrent que le niveau actuel du taux de change est en ligne avec les fondamentaux de l'économie nationale, a-t-il ajouté.

De son côté, le directeur des études économiques à BAM, Mohamed Taamouti, a insisté sur la nécessité d'une transition ordonnée et fluide vers la prochaine phase de la réforme, en veillant à maîtriser l'inflation et à préserver un niveau adéquat de réserves en devises.

Selon lui, cette transition suppose également le développement d'un marché des changes plus profond et liquide, l'instauration d'une politique transparente encadrant les interventions de BAM sur ce marché, ainsi que la mise en place de dispositifs efficaces pour l'évaluation et la gestion des risques de change, tant au niveau du secteur public que privé.

Casablanca Music Week

Clap de fin après six jours d'effervescence musicale

Après six jours remplis de musique, de partage et d'effervescence culturelle, le rideau est tombé, dimanche soir, sur la 1ère édition du festival Casablanca Music Week (CMW), avec un concert du légendaire groupe féminin En Vogue, suivi d'un set énergétique signé DJ Abdel et Big Ali.

Dans une ambiance électrique et une salle comble, le mythique girls band américain a enflammé la scène de La Casablancaise avec une performance à la fois puissante et raffinée. Vêtues de tenues élégantes et parfaitement synchronisées, les chanteuses ont interprété leurs plus grands succès, dont My Lovin' (You're Never Gonna Get It), Give It Up, Love Don't Love You, et Whatta Man, entraînant le public casablancais dans une euphorie collective.

Portées par des harmonies vocales d'exception et une chorégraphie millimétrée, les membres du groupe ont su séduire le public, conquis par leur présence scénique et leur énergie contagieuse. Le public, venu en nombre pour cette soirée de clôture, a chanté et dansé avec ferveur, témoignant de l'impact durable de ces icônes de la soul et du R&B.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de leur prestation, Cindy Herron, Maxine Jones, Rhona Bennett et Terry Ellis, membres du groupe En Vogue, ont exprimé leur joie de se

produire pour la première fois au Maroc. "Nous n'étions jamais venues à Casablanca auparavant, et c'était l'occasion rêvée de venir partager notre art, notre musique et de ressentir l'amour du public marocain", ont-elles confié.

Qualifiant cette expérience de merveilleuse, les artistes ont salué "la bienveillance et l'énergie incroyable du public", évoquant avec émotion les pancartes brandies par certains spectateurs affichant "We love En Vogue". Elles ont, à cet égard, exprimé leur volonté de revenir au Maroc pour un concert complet et n'ont pas exclu de futures collaborations avec des artistes marocains ou africains.

Le relais a ensuite été brillamment assuré par DJ Abdel, accompagné de Big Ali, pour un set explosif mêlant les plus grands tubes des années 2000 à des sons contemporains, dans une atmosphère festive qui a tenu en haleine les spectateurs jusqu'au bout de la nuit. Maîtres de la scène urbaine, les deux artistes ont su maintenir la tension artistique à son paroxysme, clôturant le festival sur une note résolument dansante et populaire.

La première édition du festival a enregistré près de 50.000 spectateurs, répartis sur six soirées de concerts, a indiqué, dans une déclaration à la presse Hakim Chagraoui, fondateur du festival, soulignant que "chaque



soirée a réuni un public différent, selon les goûts et préférences de chacun, ce qui a permis de créer une programmation éclectique et fédératrice".

Se félicitant du succès de cette première édition, M. Chagraoui a annoncé que "la deuxième édition est prévue pour 2026", précisant que "les dates seront dévoilées dès le mois de septembre prochain".

Le Casablanca Music Week a su conquérir le cœur du public marocain, grâce à une programmation éclectique mêlant stars internatio-

nales, talents arabes, figures nationales et univers musicaux variés, de la soul au raï, en passant par le hip-hop, la pop urbaine, les musiques électroniques et les rythmes traditionnels marocains.

Organisé par NRJ Maroc, cet événement d'envergure s'est également distingué par une approche pluridisciplinaire, alliant concerts, rencontres culturelles, ateliers, projections et expériences immersives, positionnant Casablanca comme une scène montante des industries culturelles et créatives.

Place au Festival international de Volubilis des musiques traditionnelles du monde

Le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication-département de la Culture- organise, du 3 au 6 juillet à Volubilis et Meknès, la 24ème édition du Festival international de Volubilis des musiques traditionnelles du Monde.

Initiée en partenariat avec la préfecture de Meknès, cette édition, placée sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, entend allier échange culturel et métissage artistique avec la participation d'une cinquantaine d'artistes et de groupes de musique traditionnelle, marocains et étrangers, indique un communiqué du ministère.

Les soirées auront lieu sur des lieux emblématiques de la région, notamment le site archéologique de Volubilis, la Place principale de Meknès, la

Place Lahdim, et le Complexe culturel Fkih Lamnoui.

Le Festival international de Volubilis des musiques traditionnelles du monde s'inscrit dans le cadre de l'approche du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, pour la protection du patrimoine culturel et artistique national, tout en soutenant la créativité artistique et la promotion de l'ouverture sur les autres cultures.

Cet événement, poursuit le communiqué, vise à «célébrer le patrimoine culturel dans ses différents types, ses différentes expressions et ses appartenances géographiques», ajoutant qu'il s'agit d'une occasion de rendre hommage aux pratiquants et à ceux qui veillent sur ce patrimoine culturel et artistique.

Ce festival constitue égale-

ment une occasion d'attirer l'attention sur les potentialités touristiques, culturelles et historiques des sites archéologiques et des espaces géographiques qui les accueillent (site archéologique Volubilis, ville de Moulay Driss Zerhoun et l'ancienne médina de Meknès), tout en contribuant à renforcer le rayonnement culturel et artistique de ces régions et les intégrer dans leur environnement socio-économique, ajoute la même source.

Au programme de cette édition, des soirées artistiques animées par une pléiade d'artistes et de troupes musicales du Maroc et d'ailleurs, et représentant différents styles et couleurs créatives du patrimoine musical traditionnel, notamment avec la présence de groupes espagnols, sénégalais

et ivoiriens, aux côtés des grands maîtres de la tradition Aïssaoua.

Par ailleurs, le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication rendra hommage à plusieurs artistes, notamment aux pionniers des arts du spectacle au Maroc, et

en hommage à leurs contributions à la transmission et à la préservation du patrimoine culturel immatériel marocain.

Il s'agit de Mohamed Derham, Mohamed Saïd El Mef-tahi, Abderrahim El Amrani, ainsi que de l'artiste Aziza El Meknassia.



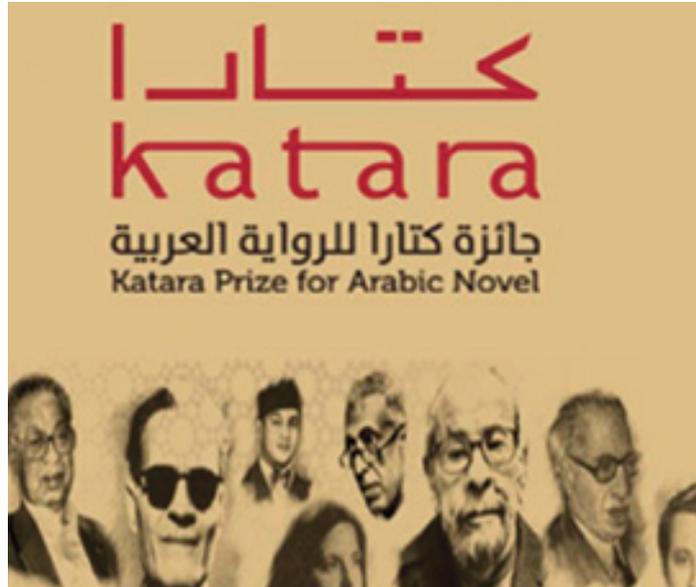
15 ouvrages marocains en lice pour le Prix Katara du roman arabe

15 ouvrages marocains sont en lice pour la 11e édition du Prix Katara du roman arabe, dans les différentes catégories de romans publiés, romans non-publiés, romans jeunesse, essais d'histoire et critiques littéraires.

La liste des 18 œuvres présélectionnées dans la catégorie des romans non-publiés comprend deux romans marocains, à savoir "Oum El Kerdane" de Zain Al Abidin Al Kantawi et "Laanat Al Obour" de Karim Fares, indique, lundi, un communiqué de la Fondation générale du village culturel de Katara.

Il s'agit aussi des deux romans marocains "Madinat Al Azal" de Chakib Abdelhamid et "Le Pont d'Enno'maniya" d'Abdenour Mezzine, qui figurent sur la liste des 18 meilleurs romans publiés.

S'agissant de la catégorie des critiques littéraires, elle comprend six études des Marocains Rachid El Khediri, Abdelaziz Bannar, Adel Majdaoui, Abdelra-



zak Mesbahi, Aziz Al-Arbaoui et Yassine Chaari, et portant respectivement sur l'interprétation culturelle du roman, le roman arabe contemporain, les récits d'émotions et l'approche rhétorique du roman arabe, l'étude des stratégies du récit culturel, le roman

arabe contemporain et la formation de l'image dans le roman arabe.

Dans la catégorie des romans jeunesse, trois œuvres marocaines ont été présentées, "Les héros de la lumière" d'Aïcha Bennani, "L'étoile des petites tailles" de Mohamed El Amrani et

"Ailes en bois" de Naima Fenno.

Quant à la catégorie des essais historiques, la liste comprend deux romans du Maroc : "Sur les traces d'Idriss le Grand" d'Idriss Naïmi et "Le Saint : l'histoire d'André Filoder Mar" de Khalid Boudrif.

Bouillon de culture

Festival

Le Festival international d'Ifrane revient pour sa 7ème édition, du 23 au 26 juillet, avec une programmation artistique, culturelle, environnementale et de sensibilisation variée, sous le thème "L'eau, source de vie et enjeu de développement".

Organisée par l'Association Forum d'Ifrane pour la culture et le développement (AFICED), en partenariat avec la province d'Ifrane, le Conseil provincial d'Ifrane, la Commune d'Ifrane et le Conseil de la région de Fès-Meknès, cette édition entend mettre en avant l'importance de la préservation de l'eau, matière vitale et essentielle, notamment dans le contexte actuel de changement climatique et de sécheresse récurrente.

Au programme de ce festival, des concerts des artistes marocains et internationaux de renom, des activités culturelles, environnementales et artistiques diverses, des carnivals artistiques pour enfants, ainsi qu'une journée d'étude sur "L'économie de l'eau".

Il est également prévu un concours national de cuisine marocaine, mettant en avant les plats à base de "truite", ainsi qu'une exposition sur la rationalisation de l'utilisation des ressources en eau, en présence d'agriculteurs chevronnés.

Cette édition vise également à mettre en avant la dimension environnementale et économique, avec une exposition de matériel et de techniques agricoles modernes, alliant méthodes d'irrigation durable et innovation face au changement climatique.

La culture et le patrimoine amazighs seront également mis à l'honneur, avec une soirée poétique où des poètes de la région partageront des poèmes sur l'importance de la rationalisation de l'eau, la prévention des incendies de forêt et la préservation de la propreté des sites touristiques.

Avec plus de 90% de participants issus de la province d'Ifrane et de la région, cette édition du festival sera une véritable vitrine de la créativité et de l'innovation locale.

La lutte contre le trafic illicite des biens culturels au centre des priorités de l'ADII

L'Administration des douanes et impôts indirects (ADII) place la lutte contre le trafic illicite des biens culturels au centre de ses priorités, sur fond d'enjeux culturels, civilisationnels, souverains et sécuritaires, a affirmé, lundi à Rabat, le directeur général de l'ADII, Abdelatif Amrani.

S'exprimant à l'ouverture d'une conférence internationale sur "Le rôle des douanes dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels", M. Amrani a déclaré que ce fléau constitue une préoccupation majeure pour l'Administration, en tant qu'acteur central aux points de passage des biens culturels aux frontières, ainsi qu'à d'autres niveaux de contrôle douanier.

Dans une allocution prononcée en son nom par le directeur de la prévention et du contentieux à l'ADII, Chafik Essalouh, M. Amrani a rappelé les missions essentielles de l'Administration dans la protection du patrimoine culturel, notamment la participation active à des initiatives de coopération régionale et internationale visant à restituer des biens culturels spoliés, ainsi qu'à traquer,

identifier et démanteler les réseaux criminels impliqués dans ce type de trafic.

Les rôles opérationnels et stratégiques de l'ADII s'articulent autour d'un contrôle rigoureux de la circulation des biens culturels à travers les frontières, de l'application de sanctions légales assurant à la fois la dissuasion générale et particulière, ainsi que de la supervision de secteurs liés à la culture et aux objets d'art, a-t-il précisé, ajoutant que l'Administration accomplit ces missions en appliquant la législation nationale en adéquation avec les engagements internationaux du Maroc.

De son côté, le contrôleur général à la Direction générale de la sûreté nationale et de la surveillance du territoire, Jamal Lakrimat, a indiqué que la protection du patrimoine culturel est autant une responsabilité sécuritaire que civilisationnelle, étant donné que la sécurité des peuples et la préservation de leur mémoire sont indissociables, expliquant que toute atteinte au patrimoine par le biais de la contrebande, de la falsification ou de la destruction constitue une violation manifeste du droit des peuples à la

culture, à l'appartenance et à l'histoire.

M. Lakrimat a mis en exergue le rôle crucial des organes de police criminelle dans ce domaine, notamment à travers des enquêtes spécialisées, la coordination avec les partenaires internationaux de sécurité, la traque des réseaux criminels, ainsi que l'appui technique fourni aux autorités judiciaires compétentes.

Il a par ailleurs réaffirmé l'engagement de la Direction à soutenir les initiatives internationales visant à assécher les sources du trafic illicite des biens culturels, sa volonté de renforcer la coopération bilatérale, régionale et internationale avec les différents partenaires, et sa participation active à tout effort collectif en faveur de la protection du patrimoine de l'humanité, selon une vision sécuritaire globale intégrant les dimensions culturelles et des droits humains dans l'action policière.

Pour sa part, la directrice exécutive de la Bibliothèque nationale du Qatar, Tan Huism, a mis en garde contre les menaces croissantes qui pèsent sur le patrimoine culturel, en soulignant le rôle clé des autorités douanières dans cette

lutte. Elle a aussi mis l'accent sur l'importance du rôle des médias dans la préservation du patrimoine culturel pour les générations futures.

Elle a ainsi présenté les efforts déployés par la Bibliothèque nationale du Qatar dans ce domaine, insistant sur l'importance d'une coopération constructive et de partenariats efficaces, et sur l'engagement de l'institution à lutter contre le trafic illicite des biens culturels et à garantir leur sauvegarde pour les générations à venir.

Au menu de cette conférence internationale, organisée du 30 juin au 5 juillet par l'ICESCO en collaboration avec l'Autorité générale des douanes du Qatar et la Bibliothèque nationale du Qatar et l'ADII, figurent plusieurs activités, dont la tenue de trois rencontres et d'un atelier régional au cours duquel deux formations spécialisées seront dispensées, à savoir "Les compétences essentielles pour la protection des biens culturels" et "Les outils et technologies utilisés par les douanes pour la protection des biens culturels".

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TATA
CAIDAT GHIAIA AL GHARBA
COMMUNE GHIAIA AL GHARBA



Avis de dépôt

du projet de plan d'aménagement de la ville
d'Oued Amlil et d'une partie de sa zone périphérique.

== Première annonce ==

Conformément à la loi n° 12.90 relatives à l'urbanisme, promulguée par le dahir n° 1.92.31 du 15 Dhou al-Hijja 1412 (17 juin 1992), et au décret n° 2.92.832 du 14 octobre 1993 portant application de ladite loi, tels que modifiés et complétés.

Le Président du Conseil de GHIAIA AL GHARBA informe le grand public de l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de plan d'aménagement de la ville d'Oued Amlil et d'une partie de sa zone périphérique n° AUT/24/101 (plan et règlement). Pendant un délai d'un (01) Mois à compter du ...07 Juillet 2025... ou ...05 Aout 2025.....

Un dossier ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations des intéressés seront tenus à la disposition du Public au siège de la Commune aux heures d'ouvertures des bureaux.

N° 4270/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE LARACHE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°26/DPETL/Lar 2025

Le 25 JUILLET 2025 à 11 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache, place Oued El Makhsine Larache à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT ET SES DEPENDANCES, ET D'ENTRETIEN DU SYSTEME ELECTRIQUE, OPTIQUE ET ENERGETIQUE DU PHARE NADOR RELEVANT DE LA DPETL DE LARACHE

Le dossier d'appel d'offres doit également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpaet.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 45 000 ,00 DHS, (QUARANTE CINQ MILLE DIRHAMS).

L'estimation du coût des prestations: 3 109 950,00 DHS (TROIS MILLION CENT NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE DIRHAMS TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22- 431 du 15 châabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

- déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles exigées par l'article 06 du règlement de consultation.

الجمهورية المغربية
وزارة الداخلية
المندوبية الإقليمية للتجهيز والتعمير
المندوبية الإقليمية للتجهيز والتعمير
المندوبية الإقليمية للتجهيز والتعمير

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SIMPLIFIES N° : 44-45/ZAG/2025 SEANCE PUBLIQUE

Le 14 JUILLET 2025, à partir de 10 h 00 du matin, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation Draa-Tafilalet à Zagora (salle des réunions), sis au quartier administratif Zagora, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts simplifiés sur offre de prix pour :

ADJ N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COUTS DES PRESTATIONS DHS TTC	MONTANT DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DHS)
44/ZAG/2025	ACQUISITION DES MARQUEURS POUR TABLEAUX MAGNETIQUES DESTINES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.	849 600.00 Huit Cent Quarante-Neuf Mille Six Cents	16 900.00 Seize Mille Neuf Cents
45/ZAG/2025	ACQUISITION DES PRODUITS DE NETTOYAGE ET DE DESINFECTIION DESTINES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.	123 840.00 Cent Vingt Trois Mille Huit Cent Quarante	2 400.00 Deux Mille Quatre Cents

Les dossiers des appels d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 09 du règlement de consultation.

N° 4271/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة كلميم واد نون
عمالة إقليم أسا الزاك
مجلس إقليم أسا الزاك

إعلان تصويب

يعلن رئيس مجلس إقليم أسا الزاك إلى العموم عن تصويب إعلان الكفاءة النهائية برسم سنة 2024 والمفوض بعمدة liberation بتاريخ 22-21 دجنبر 2024. وتصحيح الخطأ الوارد في الجدول أسفله:

ملف الترشيح	المنصب العتباري بشأنها	إطار الترقية	الإطار الأصلي
نودج ملفات الترشيح بمقر المجلس الإقليمي وترسل ال رئيس للمجلس الإقليمي لأسا الزاك قبل 12/27/ 2024.	حدد عند المناصب العتباري بشأنها في حدود 13 في المائة من الموظفين المستوفين للشروط النظامية	مساعد إداري الدرجة الأولى	تقني من الدرجة الأولى
		مساعد إداري الدرجة الأولى	تقني من الدرجة الثانية

وتصحيحه كما يلي:

ينظم لمجلس الإقليمي لأسا الزاك يوم 28 دجنبر 2024 بإدارة المجلس الإقليمي بأما امتحانات الكفاءة النهائية لفائدة الموظفين المتسجلين لجزئية إقليم أسا الزاك والموظفون على أقدمية ست سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية 2024/12/28. وذلك حسب الجدول أسفله:

ملف الترشيح	المنصب العتباري بشأنها	إطار الترقية	الإطار الأصلي

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE
LARACHE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES
SIMPLIFIE
N°25/DPETL/Lar 2025

Le 15 JUILLET 2025 à 11 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour : Etude de construction des routes rurales relevant des différentes communes territoriales de la Province de Larache sur une longueur totale de 105 Km (Province de Larache)

Le dossier d'appel d'offres doit également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mipnet.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12 000 000 DIRHAMS, (Douze Mille Dhs).

L'estimation du coût des prestations : 615 564,00 DIRHAMS (Six Cent Cinquante Mille Cinq Cent Soixante Quatre dhs TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent : - déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles exigées par l'article 04 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc ils doivent fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) des certificats d'agrément : D4.

N° 4275/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
COMMUNE SIDI EL
MAKHFI
APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE SUR
OFFRES DE PRIX
N° :09/2025
OBJET : Travaux
d'aménagement de
la piste Shira relevant
de la commune SIDI
EL MAKHFI PROVINCE
D'IFRANE.
LOT UNIQUE

Le 24/07/2025 à 11h matin, il sera procédé dans la salle des réunions de la commune de SIDI EL MAKHFI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour les travaux sus-cités. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir

du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00 dirhams (Quinze Mille dhs).

L'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (NEUF CENT SOIXANTE-CINQ MILLE SEPT CENT DIRHAMS (965700 : 00) dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 30, 32 et 34 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leur dossier via portail des marchés publics pour une soumission électronique. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 de règlement de consultation.

N° 4276/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA
PROTECTION SOCIALE
CHU IBN ROCHD-
CASABLANCA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIE

SUR OFFRES DES PRIX
N° 049/2025/CHUIRC
Le 15/07/2025 à 10 h 00 mn, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN-Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 049/2025/CHUIRC du 15 / 07 / 2 0 2 5 pour : L'ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE -DIVERS 1- POUR LES FORMATIONS RELEVANT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA - centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd - Casablanca.

Lot n° 1 : SCANNER AVEC OCR AVANCE
Lot n° 2 : DISQUE INTERNE SSD SATA III 512 Go
Lot n° 3 : DISQUE INTERNE SSD SATA III 256 Go
Lot n° 4 : BARRETTE MEMOIRE 8 GO DDR3 1600 MHZ POUR ORDINATEUR BUREAU
Lot n° 5 : CABLE SATA 3.0 III POUR DISQUE DUR SSD HDD 6 Gb/s

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

* L'estimation des coûts des prestations en dirhams (toutes taxes comprises) établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : Lot n°1 : 510 028,80 (Cinq cent dix mille vingt-huit dirhams quatre-vingt centimes)

Lot n°2 : 14 040,00 (Quatorze mille quarante dirhams)

Lot n°3 : 28 800,00 (Vingt-huit mille huit cent dirhams)

Lot n°4 : 24 000,00 (Vingt-

quatre mille dirhams)
Lot n°5 : 4 680,00 (Quatre mille six-cent quatre-vingt dirhams)

* L'estimation du coût de la maintenance annuelle en dirhams (toutes taxes comprises) établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : Lot n°1 : 35 702,02 (Trente-cinq mille sept-cent deux dirhams deux centimes)

* Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du Décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023), relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le dépôt de la documentation technique accompagnée de l'annexe N° 4 dûment remplis (voir l'article 13 du règlement de consultation) exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des Equipements et Fournitures à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8 rue Lahcen El Arjoun - Casablanca au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N° 4277/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES
CHEMINS DE FER
POLE PROJETS LGV-
DIRECTION SUPPORT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°258022/PLGV

Le 24 juillet 2025 à 9 heures (Heure locale), il sera procédé dans les bureaux de l'Institut de Formation & Développement des Compétences de l'ONCF sis rue Mohamed TRIKI AGDAL RABAT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant la réalisation des : Prestations de conception,

réalisation et production de différents supports audiovisuels pour le Projet LGV Kenitra - Marrakech

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma et du site Web de l'ONCF à l'adresse www.oncf.ma. Les modifications du dossier d'appel d'offres sont consultables suivant les conditions précisées dans l'article « INTRODUCTION DE MODIFICATIONS » du règlement de consultation.

* Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 45 000,00 DH

* L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est de

3 000 000,00 DH HT.

Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, obligatoirement, par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés.

Les plis déposés, transmis ou reçus sous format papier ou postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

N° 4278/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAOURIRT
COMMUNE SIDI ALI BELKACEM

AVIS RECTIFICATIF D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 09/2025/CSAB

Le président de la Commune Sidi Ali Belkacem informe tous les candidats intéressés de l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°09/2025/CSAB

Objet : ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE DEUX (02) PISTES RELEVANT DE LA COMMUNE SIDI ALI BELKACEM -PROVINCE TAOURIRT REGION DE L'ORIENTAL PUBLIE AU JOURNAL LIBERATION LE 01/07/2025 SOUS N : 18647 est rectifier comme suit :

La date d'ouverture des plis est le Mercredi 23/07/2025 à 11 h au lieu du au lieu du lundi 23/07/2025 à 11 h le reste est inchangé.

N° 4279PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE SETTAT JANDOURA
CADASTRE DE GUSSER
COMMUNE DE GUSSER



المملكة المغربية
وزارة الداخلية
محافظة العرائش
القصر الملكي
دائرة العرائش
البلدية
محافظة العرائش

PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE DES MARCHES 2025

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE GUSSER
ANNEE BUDGETAIRE : 2025

Prestations de travaux :

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
01	TRAVAUX DE RACCORDEMENT SOUTERRAIN 2° CATEGORIE DU PONT DE TRANSFORMATION DU SOUS STEREOGAISARDRE DE GUSSER RELEVANT DE LA COMMUNE DE GUSSER - PROVINCE DE SETTAT	Commune de Guisser (sous solénoïdalisme)	1 300 000,00	Appel d'offres ouvert	De 20/06/2025 Au 31/12/2025	

Prestation de services

Année budgétaire 2025

N°	Objet	Estimation prévisionnelle	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période	Observation
01	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS SOUS-BOUQUE AU CENTRE DE GUSSER/COMMUNE DE GUSSER - PROVINCE DE SETTAT- 2 RUE TRANCHES-	300.000,00	Commune de Guisser	Appel d'offres ouvert	De 20/06/2025 Au 31/12/2025	
02	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION 1. Construction d'axe de guidage 2. Construction de marche à l'échelle	160 000,00	Commune de Guisser	Appel d'offres ouvert	De 20/06/2025 Au 31/12/2025	

N° 4280PA

STE RAOUI CRISTAL S.A.R.L

CESSION DE PARTS
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 02/06/2025 l'associé de la société RAOUI CRISTAL S.A.R.L. AU au capital de 100.000,00 DHS a décidé que Mr MHAMMED IRAOUI cède la totalité des parts (1000) au profit de : Mr ZAKARIA RIFAOUI et Mr YASSIR FARISS leur appartenant dans la Société : - RAOUI CRISTAL S.A.R.L.. Suite à cette cession, l'article 7 des statuts se trouve modifié : Le capital social est fixé à la somme de 100 000,00DHS (CENT MILLE dirhams), divisé en mille parts de 100 dirhams chacune, entièrement libérées et numérotées de 1 à 100.
- Mr ZAKARIA RIFAOUI 500 parts
- Mr YASSIR FARISS 500 parts
Soit un total 1000 PARTS
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 26/06/2025 Sous le numéro 978067.

N° 4282/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ
N° 01/CT/2025

Le 21/07/2025 à 10h, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM-SM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix relatifs à : TRAVAUX D'EQUIPEMENT DE TROIS FORAGES (03) AU PROFIT DES COLLECTIVITES ETHNIQUES : FERTAHAIT ALJICHOU ET AIT TELT, RELEVANT DE LA COMMUNE TERRITORIALE SEMGUEI, CAIDAT AIT R'BAA, CERCLE DE KASBA TADLA PROVINCE DE BENI MELLAL. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4.500,00 dhs = Quatre mille cinq cent dirhams ». L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 300.960,00 dhs = Trois cent mille neuf cent soixante dirhams ». Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaban 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

à l'article 05 du règlement de la consultation.

N° 4283/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ
N° 06/INDH/2025

Le 15/07/2025 à 10h00min il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM-SM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix relatifs à : ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DES CENTRES DE READAPTATION ET D'ACCOMMODATION POUR LES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, PROVINCE BENI MELLAL. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8.000,00 Dhs (Huit Milles Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 402.192,00 dhs = Quatre cent deux mille cent quatre-vingt-deux Dirhams ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaban 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la (D.A.S) province de Béni Mellal, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4284/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ
N° 07/INDH/2025

Le 15/07/2025 à 11h00min, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de

Béni- Mellal (DBM-SM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix relatifs à : ACQUISITION DES EQUIPEMENTS POUR LA PROMOTION DE L'EPANOUISSEMENT ARTISTIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES EN MILIEU RURAL, PROVINCE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6.000,00 Dhs (Six Milles Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 308.580,00 dhs = Trois cent huit mille cinq cent quatre-vingt Dirhams ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaban 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la (D.A.S) province de Béni Mellal, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4285/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DU PRESCOLAIRE ET DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION REGION SOUS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL A MAJORATION
N° : 16/2025/EXP

En Lot Unique = Séance publique =

Le 24/07/2025 à 15H00 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta (BP 04) Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres international à majoration n° 16/2025/EXP pour : PRESTATION DE GARDIENNAGE DE 11 ETABLISSEMENTS

SCOLAIRES (01 Ecole Primaire Pionnière, 08 Collèges, 02 Ecoles Communautaires) RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF SM A TAROUDANT.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 17 000,00 (Dix Sept Mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 135 806,34 DHS (UN MILLION TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENT SIX DHS ET TRENTE-

QUATRE CENTIMES) TTC

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Mi-

nistre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 juin 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.

La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 4286/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préscolaire & des Sports
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
REGION MASSA SALE KENITRA
Direction provinciale de Kenitra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
SEANCE PUBLIQUE

Le jeudi 24 juillet 2025, à partir de 10h00 du matin, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction Provinciale de Kenitra, six rue Abdelhadi Boualoh, quartier Mimosa - Kenitra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix suivant :

N° de l'appel d'offres	Objet	Estimation en DHS TTC	Heure d'ouverture des plis
48/DPK/2025	Suivi et contrôle technique des travaux de construction de 104 salles de classe et de leurs blocs sanitaires pour l'enseignement préscolaire dans des établissements primaires relevant de la Direction Provinciale de Kenitra, répartis en huit (08) lots distincts, comme suit :		
	• Lot n° 01 : Suivi et contrôle technique des travaux de construction de 06 salles de classe et de leurs blocs sanitaires pour l'enseignement préscolaire dans des établissements primaires relevant de la commune de Makhla - Province de Kenitra.	• Lot n° 01 : 9.000,00 DHS TTC (neuf mille dirhams TTC)	10h00
	• Lot n° 02 : Suivi et contrôle technique des travaux de construction de 40 salles de classe et de leurs blocs sanitaires pour l'enseignement préscolaire dans des établissements primaires relevant des communes suivantes : Chouafra, Sidi Bouabir Lhaj, Arboua et Qued Imakhzen - Province de Kenitra.	• Lot n° 02 : 40.000,00 DHS TTC (quarante mille dirhams TTC)	
	• Lot n° 03 : Suivi et contrôle technique des travaux de construction de 15 salles de classe et de leurs blocs sanitaires pour l'enseignement préscolaire dans des établissements primaires relevant de la commune de Aamer Sefira - Province de Kenitra.	• Lot n° 03 : 22.000,00 DHS TTC (vingt deux mille cinq cents dirhams TTC)	
	• Lot n° 04 : Suivi et contrôle technique des travaux de construction de 09 salles de classe et de leurs blocs sanitaires pour l'enseignement préscolaire dans des établissements primaires relevant de la commune de Mazaara - Province de Kenitra.	• Lot n° 04 : 13.000,00 DHS TTC (treize mille cinq cents dirhams TTC)	
	• Lot n° 05 : Suivi et contrôle technique des travaux de construction de 27 salles de classe et de leurs blocs sanitaires pour l'enseignement préscolaire dans des établissements primaires relevant de la commune de Mograze - Province de Kenitra.	• Lot n° 05 : 40.000,00 DHS TTC (quarante mille cinq cents dirhams TTC)	
	• Lot n° 06 : Suivi et contrôle technique des travaux de construction de 27 salles de classe et de leurs blocs sanitaires pour l'enseignement préscolaire dans des établissements primaires relevant des communes suivantes : Elhara Ouled Ayad et Lalla Mimouza - Province de Kenitra.	• Lot n° 06 : 40.000,00 DHS TTC (quarante mille cinq cents dirhams TTC)	
	• Lot n° 07 : Suivi et contrôle technique des travaux de construction de 29 salles de classe et de leurs blocs sanitaires pour l'enseignement préscolaire dans des établissements primaires relevant des communes suivantes : Souk Thet Gharb et Benmassour - Province de Kenitra.	• Lot n° 07 : 43.000,00 DHS TTC (quarante-trois mille cinq cents dirhams TTC)	
	• Lot n° 08 : Suivi et contrôle technique des travaux de construction de 31 salles de classe et de leurs blocs sanitaires pour l'enseignement préscolaire dans des établissements primaires relevant des communes suivantes : Karlat Benmassouda, Souk Larbaa Gharb et Bni Makhel - Province de Kenitra.	• Lot n° 08 : 46.000,00 DHS TTC (quarante-six mille cinq cents dirhams TTC)	

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

N° 4281/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE CHICHAOUA
C.T RAHHALA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ N° 02/2025

Le: 17/07/2025 à 11 heures
du matin. Il sera procédé
dans la salle de réunion de
la commune RAHALA à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres simplifié
sur offres de prix relatifs à:
Objet: ETUDES TECH-
NIQUES DES TRAVAUX
ET AMENAGEMENT AU
CENTRE DE LA COM-
MUNE ET TERRAINS DE
PROXIMITE A LA COM-
MUNE RAHALA.

Le dossier d'appel d'offre
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse:
www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 2400,00 dhs (Neuf mille di-
rhams).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de 120 000,00
(Cent Vingt Mille Dirhams
TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conforme aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 2.22.431
du 8 Mars 2023) relatif aux
marchés publics.

- les dossiers des concurrents
doivent être déposés sur
le portail marocain des
marchés publics, accessible
à l'adresse www.marches-
publics.gov.ma.

-Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation.

N° 4287/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EDUCATION
NATIONALE,
DU PRESCHOULAIRE
ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE
D'EDUCATION ET
DE FORMATION
DE LA REGION
CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION
PROVINCIALE
D'EL JADIDA

Avis d'appel d'offres
ouvert simplifié
- au rabais ou
à majoration -
N° : 82/INV/2025 du
14/07/2025 à 11h

Le 14/07/2025 à 11h, il sera
procédé, dans les Bureaux
de la Direction Provinciale
de l'AREF C-5 d'El Jadida,
sis à 01 rue Victor Hugo à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert
simplifié «au rabais ou à
majoration - N°:
82/INV/2025 du
14/07/2025 pour :

TRAVAUX D'AMENAGE-
MENT DE (15) QUINZE
ESPACES DE JEUX POUR
LES CLASSES PRESCHO-
LAIRES DANS LES COM-
MUNES TERRITORIALES
SUIVANTES: HUIT (8) A
LA COMMUNE TERRITOI-
RIALE EL JADIDA ; UN (1)
A LA COMMUNE TERRI-
TORIALE AZEMMOUR ;
QUATRE (4) A LA COM-
MUNE TERRITORIALE
MOULAY ABDELLAH ET
DEUX (2) A LA COM-

MUNE TERRITORIALE
LBR JDID, PROVINCE
D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma.

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :
484 020,00 Dhs TTC (Quatre
Cent Quatre Vingt Quatre
Mille Vingt Dirhams Toutes
Taxes Comprises).

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 9 000,00 Dhs (Neuf Mille
Dirhams).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30,
32 et 34 du décret relatif aux
marchés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse www.
marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n° 09 du règle-
ment de consultation.

N° 4288/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE LAAYOUNE SAKIA
EL HAMRA
PROVINCE DE TARFAYA
CONSEIL PROVINCIAL
DE TARFAYA

Avis d'appel d'offres
ouvert international
sur offre des prix
N° 02 /CPT/2025

Séance publique
Le 24 juillet 2025 à 12 h 00
mn, il sera procédé, dans la
salle des conférences de
conseil provincial de Tar-
faya sis à l'Avenue Moham-
med V , à Tarfaya , à
l'ouverture des plis relatif à
l'appel d'offres ouvert inter-
national sur offres des prix
n°02 /CPT/2025 du 00 juillet
2025 pour : TRAVAUX
DE MISE A NIVEAU DES
COMMUNES RELEVANT
LA PROVINCE DE TAR-
FAYA.

Le dossier d'appel d'offres
est téléchargeable à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse:
www.marchespublics.gov.
ma.

-Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
505 000 ,00 DHS (Cinq cent
cinq mille dirhams).

-L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
50 413 921,05 DHS TTC
(Cinquante millions quatre
cent treize mille neuf cent
vingt et un dirhams et cinq
centimes TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers doivent être
conformes aux dispositions
des articles 30 à 34 du dé-
cret n°2-22-431 du 15 cha-
bane 1444 (08 mars 2023)
relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse www.
marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation.

N° 4289/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT
DIRECTION
D'EL JADIDA

PROGRAMME PREVISIONNEL TRIENNAL MODIFICATIF N°08

Maître d'ouvrage : Commune de Settat

Année budgétaire : 2025

Le programme prévisionnel des marchés que la commune de Settat envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2026 et 2027 est présenté ci-après :

Au lieu de :

a) Prestations des travaux :

Année budgétaire 2025						
N°	OBJET DES TRAVAUX	LIEUX D'EXECUTION	ESTIMATION PREVISIONNELLE	MODE DE PASSATION	MOIS DE PUBLICATION	MARCHE RESERVE
1	Gros travaux de maintenance de voiries	Commune de Settat	4 000 000,00	A.O.O. N	Du 03/01/2025 Au 30/09/2025	Réservé
2	Entretien courant des voies	Commune de Settat	250 000,00	A.O.O. S	Du 03/01/2025 Au 30/09/2025	
33	Travaux de construction d'un centre d'accueil	Commune de Settat	10 000 000,00	A.O.O. N	Du 03/01/2025 Au 30/09/2025	Réservé
34	Gros travaux de maintenance de voiries (LOT2)	Commune de Settat	3 000 000,00	A.O.O. N	Du 15/05/2025 Au 30/09/2025	Réservé

c) Prestations de service :

Année budgétaire 2025						
N°	DESIGNATIONS	LIEUX D'EXECUTION	ESTIMATION PREVISIONNELLE	MODE DE PASSATION	MOIS DE PUBLICATION	MARCHE RESERVE
15	Etude technique de voiries lot 3	Commune de Settat	600 000,00	A.O.O. N	Du 10/05/2025 Au 30/09/2025	
16	La gestion déléguée du souk hebdomadaire de Settat	Commune de Settat	600 000,00/mois	Appel à la concurrence	Du 25/03/2025 Au 30/09/2025	
17	L'étude architecturale et le suivi des travaux d'aménagement du souk hebdomadaire	Commune de Settat	13 000 000,00	CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE	Du 07/04/2025 Au 30/09/2025	

Devient :

a) Prestations des travaux :

Année budgétaire 2025						
N°	OBJET DES TRAVAUX	LIEUX D'EXECUTION	ESTIMATION PREVISIONNELLE	MODE DE PASSATION	MOIS DE PUBLICATION	MARCHE RESERVE
1	Gros travaux de maintenance de voiries	Commune de Settat	4 000 000,00	A.O.O. N	Du 03/01/2025 Au 30/09/2025	Réservé
2	Entretien courant des voies	Commune de Settat	250 000,00	A.O.O. S	Du 03/01/2025 Au 30/09/2025	
32	Travaux de construction d'un centre commercial et de service	Commune de Settat	5 000 000,00	A.O.O. N	Du 03/01/2025 Au 30/09/2025	
33	Travaux de construction d'un centre d'accueil	Commune de Settat	10 000 000,00	A.O.O. N	Du 03/01/2025 Au 30/09/2025	Réservé
34	Gros travaux de maintenance de voiries et aménagement des jardins - commune de Settat-	Commune de Settat	5 000 000,00	A.O.O. N	Du 02/07/2025 Au 31/12/2025	Réservé
35	Entretien courant de cimetières	Cimetière Essalam	140 000,00	A.O.O. S	Du 02/07/2025 Au 31/12/2025	Réservé

c) Prestations de service :

Année budgétaire 2025						
N°	DESIGNATIONS	LIEUX D'EXECUTION	ESTIMATION PREVISIONNELLE	MODE DE PASSATION	MOIS DE PUBLICATION	MARCHE RESERVE
1	Etude technique de voiries lot 1	Commune de Settat	600 000,00	A.O.O. N	Du 20/05/2025 Au 30/09/2025	
17	L'étude architecturale et le suivi des travaux d'aménagement du souk hebdomadaire	Commune de Settat	13 000 000,00	CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE	Du 02/07/2025 Au 31/12/2025	
18	Tonte et nettoyage des bâtiments administratifs	Commune de Settat	500 000,00	A.O.O. S	Du 01/07/2025 Au 31/12/2025	Réservé

N° 295/PC

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de Chichaoua
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 04/2025/CH/INV/C
(Séance publique)

Le 24/07/2025 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua, AREF-MS (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale, pour : les études architecturales et le suivi des travaux de construction d'une école primaire à la commune Edouira (école communautaire).

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux est de : 7 045 000,00 dirhams (Sept Millions Quarante-Cinq Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOÛA ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 06 et 08 du règlement de consultation architecturale.
La date prévue pour la visite des lieux est le : 18/07/2025 à 10 heures du matin à côté du lycée qualifiant AL ATLAS situé au chef-lieu de la commune d'Edouira.

N° 4293/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de Chichaoua
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 05/2025/CH/INV/C
(Séance publique)

Le 24/07/2025 à 11h30, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua, AREF-MS (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale, pour : les études architecturales et le suivi des travaux d'extension des établissements primaires relevant de la Direction Provinciale de Chichaoua, AREF-MS par huit (08) salles d'enseignement préscolaire.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux est de : 1 425 000,00 dirhams (Un Million Quatre Cent Vingt-Cinq Mille Dirhams). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer les plis par

courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOÛA ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.

- Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 06 et 08 du règlement de consultation architecturale.

N° 4294/PA

Royaume du Maroc
Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire
Département du Tourisme
Secrétariat Général
Direction des Ressources et de la Formation
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 15/2025/DRF

-Le 04/08/2025 à 10H, il sera procédé, dans la salle des réunions du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire, -Département du Tourisme -, sise centre d'affaires, Mahaj Ryad, Hay Ryad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 15/2025/DRF ayant pour objet LA REALISATION DES PRESTATIONS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT AU PROFIT DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT DU TOURISME DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE ET DES REUNIONS DE LA DIRECTION DES RESSOURCES ET DE LA FORMATION, MARCHE CADRE, EN LOT UNIQUE

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Montant minimum : six cent quarante-neuf mille

quatre cent quarante dirhams Toutes Taxes Comprises (649 440,000DHS TTC).

Montant maximum : neuf cent soixante-quatorze mille cent soixante dirhams Toutes Taxes Comprises (974 160,00 DHS TTC).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : dix-neuf mille Dirhams (19 000,00DHS).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, et 135 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma; conformément aux dispositions de l'arrêté du mi-

nistre délégué auprès de la ministre de l'Économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 di Ithija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 6 du règlement de la consultation.

N° 4295/PA

إعلان عن مزاد علني رقم 2025/02

وإن رئيس جماعة أنكأ أنه سيتم إجراء مسطرة صورية بمقر الجماعة وذلك يوم 29 يونيو 2025، على الساعة عشر صباحاً أربع مجموعة من السجلات الثلاثية لجماعة أنكأ كالتالي:

رقم السنة	النوع	المسك	رقم المظار	حالتها الزمنية	ملاحظات تاريخ بداية الأشغال	السنة التقديرية
01	سجرات إسفلت	موجو بالجر	161610 ج	مترتبة (إيدون لوراي)	2008-01-29	155,000,00 درهم
	سجرات مدملة	قبطا لور	1222000	مترتبة (إيدون لوراي)	1998-02-24	
	سجرات إسفلت	لجان	191420	مترتبة تعرضت لتلفات سنة 2014 (إيدون لوراي)	2013-01-30	
	سجرات مدملة	هولدي لوجون	207650	تعرضت لتلفات سنة 2021 (إيدون لوراي)	2014	
	الفلور السرسري	الفلور قرقرين	181420	مترتبة (إيدون لوراي)	2012-10-01	

يمكن لكل من يعنيه الأمر معاينة الوثائق، خلال أيام العمل من الساعة 8.30 صباحاً إلى الساعة 14.00 وأولاً إلتزام من تاريخ نشر هذا الإعلان، والساعة الثامنة بعد الظهر الساعة 17.00. 0654369526 -

شروط خاصة:

- من أجل المشاركة في هذه المسطرة، يمين إيداع الضمانة الموقوفة المحددة في 10 000,00 درهم لدى القابض المعني ببيت مزولة.
- يتم أداء مجموع لن من العوارض الثلاثية وفقاً وبما بين العتان، مع 10%.
- يتم نقل السجلات الثلاثية من الجماعة مباشرة بعد إتمام إجراءات البيع والأداء.
- يجب الإلتزام بالبطاقة الوضعية التعريف أو أية وثيقة رسمية تثبت هوية من رست عليه المسطرة.

N° 4290/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Énergie, du Climat et de l'Économie Verte
Direction Provinciale de Marrakech
M. Abdelhak El Ghannouchi - Président de la Commission de Sélection
M. Mohamed El Ghannouchi - Secrétaire Général
M. Mohamed El Ghannouchi - Président de la Commission de Sélection
M. Mohamed El Ghannouchi - Secrétaire Général
M. Mohamed El Ghannouchi - Président de la Commission de Sélection
M. Mohamed El Ghannouchi - Secrétaire Général

N°	Désignation	Site d'implantation	Montants budgétaires 2025		Date de publication	Site
			Estimation prévisionnelle	Mont de position		
1	Études techniques	C.A. de Chérouat	400 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	
2	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	4 280 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	
3	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	400 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	
4	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	500 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	
5	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	600 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	
6	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	1 493 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	
7	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	1 100 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
8	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	470 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
9	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	730 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
10	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	730 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
11	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	1 100 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
12	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	1 100 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
13	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	1 100 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
14	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	1 100 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
15	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	1 100 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
16	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	1 100 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
17	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	1 100 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
18	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	1 100 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
19	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	1 100 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
20	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	1 100 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
21	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	1 100 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
22	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	1 100 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
23	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	1 100 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
24	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	1 100 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech
25	Travaux de réfection des réseaux de distribution	C.A. de Chérouat	1 100 000,00	A.0.0.0.07	Appareil de Mars Tl.	Marrakech

Présentation écrite des propositions à adresser au maître d'ouvrage (M.O.) dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes :
Année budgétaire 2025. Sans modification
Année budgétaire 2026. Sans modification
Année budgétaire 2027. Sans modification
Année budgétaire 2028. Sans modification
Année budgétaire 2029. Sans modification
Année budgétaire 2030. Sans modification
Année budgétaire 2031. Sans modification
Année budgétaire 2032. Sans modification
Année budgétaire 2033. Sans modification
Année budgétaire 2034. Sans modification
Année budgétaire 2035. Sans modification
Année budgétaire 2036. Sans modification
Année budgétaire 2037. Sans modification

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech - SAFI
Direction provinciale de Marrakech

AVIS RECTIFICATIF DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N°12/MR/2025

Le directeur provincial de Marrakech informe que l'avis de la consultation architecturale ouverte N°12/MR/2025, Publié au journal suivant :

➤ Libération le 27-28-29/06/2025, N°10545, page 23

Est rectifié comme suit :

Erreur	Correction
Le dossier de la consultation architecturale ouverte simplifié doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma .	Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma .

Le reste est sans changement.

N° 4292/PA

N° 4291/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE TAOURIRT
COMMUNE SIDI ALI
BELKACEM

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL N°
11/2025/CSAB

Le Jeudi 24/07/2025 à 13 h, il sera procédé, dans le siège de la commune de SIDI ALI BELKACEM, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°11/2025/CSAB pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES (05) OUVRAGES D'ARTS À LA COMMUNE SIDI ALI BELKACEM- PROVINCE DE TAOURIRT-REGION DE L'ORIENTALE

Le dossier de d'Appel D'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchés-publics.gov.ma

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à QUATRE CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE SIX DIRHAMS TTC (478536.00 DH TTC).

-Le cautionnement provisoire est fixé à NEUF MILLE CINQ CENT Dirhams (9500,00 dh)

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31,34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les candidats doivent : Déposer leurs dossiers par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchés-publics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation

N° 4296/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE REHAMNA
COMMUNE
DE BENGUERIR
N°.....

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
N°25/2025/CBG

Appel d'offres est réservé à la très petite, à la petite et moyenne entreprise, à la coopérative, à l'union de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le 14/07/2025 A 11 H, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix pour :

Achat De Petits Matériels Fongibles De Décorations Et Favoisements Au Profit De La Commune De Benguerir

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à

l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma.

• L'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre-vingt-quinze mille cinq cent vingt dirhams (95 520,00dhs).

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de mille neuf cent dirhams (1 900,00 dhs).

• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics et les dispositions des articles 28, 30 31, 32, 33, 34,37 et 148 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

• Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°9 du règlement de consultation.

N° 4297/PA

Royaume du Maroc
Agence Nationale des
Plantes Médicinales et
Aromatiques
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES
DE PRIX N°
01/2025/ANPMA

Le 24 juillet 2025 à 11h00 du matin, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Faculté des Sciences Dhar El Mehraz de Fes à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 01/2025/ANPMA, pour l'achat de matériel scientifique pour le compte de l'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques en deux (02) Lots:

• Lot 1 : Equipements de production.

• Lot 2 : Equipements de contrôle qualité.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

• LOT N° 1 : Quatre Cent Quatorze Mille Dirhams (414 000,00 DH TTC).

• LOT N° 2 : Trois Cent Soize Mille Huit Cents Dirhams (316 800,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :

• Lot n°1 : 8 000,00 Dhs (Huit Mille Dirhams).

• Lot n°2 : 6 000,00 Dhs (Six Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

Les concurrents doivent

présenter au moins deux attestations et une note indiquant les moyens humains et techniques pour chaque lot, conformément à l'article n° 6 du règlement de consultation.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau d'ordre de l'Agence au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres, conformément à l'article n° 11 du règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 6 du règlement de consultation.

N.B : Chaque pièce constituant la réponse du concurrent à la consultation doit être signée électroniquement par le concurrent ou la personne dûment habilitée à le représenter.

N° 4298/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de
la Protection sociale
Direction Régionale de Fes
Meknes

Délégation Provinciale
d'El Hajeb

Le Centre Hospitalier
Provincial El Hajeb

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

SIMPLIFIÉ SUR OFFRE
DE PRIX

N° 13/2025/CHP/ELH
(SEANCE PUBLIQUE)

Le 15/07/2025 à 10h00mn, il sera procédé dans le Bureau de Directeur du CHP El Hajeb, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert simplifié sur offres de prix

N° 13/2025/CHP/ELH du 15/07/2025 Pour : - La Collecte et traitement des déchets médicaux hospitaliers et pharmaceutiques générés par :

Centre Hospitalier Provincial EL HAJEB ».

Le dossier d'appels d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse électronique suivante : www.marchés-publics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à: Cout minimum : 144 000,00 Dhs (TTC) (Cent Quarante Quatre Mille dirhams)

Cout maximum : 230 400,00 Dhs (TTC) (Deux Cent Trente mille quatre cent dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à : 4 000,00DH (Quatre mille Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34, du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma.

Le dépôt des échantillons aura lieu au bureau des marchés précités après l'attribution.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de Consultation.

N° 4299/PA

المملكة المغربية
السلطنة المغربية
المغرب العربي
الاتحاد المغاربي
جمهورية السودان
جمهورية السودان الشعبية

إعلان عن إتمام مشروع قرار بشأن أن المنفعة العامة لتفسي وحدات طرق جماعية وتخطيط حدودها طوليا 38 م وعرضها 8 م وربط الطريق الإقليمية 3032 بمقرها سبدي أحمد الثاني عبر منبع عين الجمعة مع تزج ملكية العفارات اللازمة لهذه الغاية والإعلان أن في ذلك مصلحة عامة.

خطا عدة مسجون من التوقيع الذي هو الحق تاريخ نشر مشروع القرار اسمه أسفله في الجريدة الرسمية يوجد عند المكتب والمسجل للمواطنين والمواطنات والتسجيلات من إشراف المصمم بمقرها مكنة موكسوكورة خلال الأوقات المسجلة بالإدارة.

أن رئيس مجلس جماعة موكسوكورة.

- بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.85 الصادر في 29 من رمضان 1436 هجرية (07 يوليو 2015) بتطبيق القانون رقم 113-14 للتعلق بالجماعات.

- بناء على القانون رقم 99/92 المتعلق بالتعمير الصادر بتطبيقه الظهير الشريف رقم 1.82.31 المؤرخ في 05 من ذي الحجة 1432 هـ موافق 17 يوليو 1992.

- بناء المرسوم رقم 2.92.832 الصادر في 27 من ابريل 1914 هـ الموافق 14 أكتوبر 1993 بتطبيق القانون رقم 90/92 التشريحي أملاء.

- وتطبيقا لأحكام القانون رقم 7/81 المتعلق بنزع الملكية لأجل المنفعة العامة وبالإحلال المؤقت للمعارض بتطبيقه الظهير الشريف رقم 1.81.254 المؤرخ في 11 رجب 1402 هـ (06 ماي 1982).

- وتطبيقا للمرسوم رقم 2.82.382 الصادر في 02 رجب 1403 هـ (16 ابريل 1983) في شأن تطبيق القانون رقم 7/81 التشريحي أملاء.

- وبناء على مقرر مجلس جماعة موكسوكورة المتخذ خلال نيوبه العادية المنعقدة بتاريخ 09 فبراير 2022 والمتعلق بالمصادقة على وحدات طرق جماعية وتخطيط حدودها طوليا 38 م وعرضها 8 م وربط الطريق الإقليمية 3032 بمقرها سبدي أحمد الثاني عبر منبع عين الجمعة مع تزج ملكية العفارات اللازمة لهذه الغاية والإعلان أن في ذلك مصلحة عامة.



1

التفصيل الأول

بشأن أن المنفعة العامة لتفسي وحدات طرق جماعية وتخطيط حدودها طوليا 38 م وعرضها 8 م تربط الطريق الإقليمية 3032 بمقرها سبدي أحمد الثاني عبر منبع عين الجمعة.

التفصيل الثاني

تتبع بناء على ذلك ملكية القطع الأرضية اللازمة لهذه الغاية المبينة في الجدول أسفله كما رسمت حدودها بعاشية ملونة في التصميم ذي القياس 1/5000 التعلق بأصل هذا القرار.

رقم القطع الأرضية بالتصميم	رقم الرسم العقاري	أسماء الملاكين أو المرؤوسين منهم الملاكين	المساحة المراد المتزوجة ب م ²	ملاحظات
A	47/11250	فاطمة بلشرفون وشركاؤها	231	
B	47/22388	عائشة علاو وشركاؤها	53	

المادة الثالثة: ينشر مشروع القرار الجريدة الرسمية.

موكسوكورة بتاريخ 2025/06/02



1

N° 296/PC

**** STE LOUKILI-MALKI TRAVAUX SARL****
ICE : 003641179000092
RC : 10159
SIEGE SOCIALE : N°31
RUE LAATAMNA HAY
EL WIFAK AHFIR,
BERKANE.

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'AGE en date du 24/06/2025, les associés ont décidé ce qui suit :
Cession des parts sociales : l'associé de la société LOUKILI-MALKI TRAVAUX SARL, Mr MALKI Ayoub, cède la totalité de ses parts sociales, soit 500 (Cinq Cent) parts sociales à Mr LOUKILI Amine, par un prix de 100 dhs à chacune.

- Nouvelle répartition des parts :
• Mr LOUKILI Mohamed, 500 parts.
• Mr LOUKILI Amine, 500 parts.

Gérance : la démission de l'ancien Gérant Associé Mr MALKI Ayoub, et la nomination de Mr LOUKILI Amine Comme nouveau Gérant / Associé de cette société pour une durée illimitée.

Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de première instance à BERKANE en date du 26/06/2025 sous N° : 337.

N° 4300/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse,
de la Culture et de la
Communication
Département de

la Culture
Direction Régionale
de la Culture
Région Casablanca - Settat
Appel d'offres ouvert
international à majoration
N° 04/DRCC /2025 du
07/08/2025 à 10h30

Le Jeudi 07 août 2025 à 10h30, il sera procédé, dans les bureaux de la direction régionale de la culture région Casablanca Settat avenue Nador Hermitage Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert international à majoration pour :

PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX ADMINISTRATIFS, DES ETABLISSEMENTS CULTURELS RELEVANT DE LA DIRECTION REGIONALE DE LA CULTURE REGION CASABLANCA SETTAT (LOT UNIQUE).

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au bureau de Mr le chef de service des Affaires Administratives et Financières à la direction régionale de la culture région Casablanca Settat avenue Nador Hermitage Casablanca, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés Publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Trente mille dirhams (30.000.00 Dirhams).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée

à la somme de : Deux millions soixante-trois mille huit cent quatre-vingts Dirhams et zéro centimes toutes taxes comprises (2 063 880.00 TTC).

• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

• Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023).

• Le cautionnement provisoire doit être déposé sous format électronique conformément à l'arrêté n° 1692-23.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.

N° 4301/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse,
de la Culture
et de la Communication
Département
de la Culture
Direction Régionale de la
Culture

Région Casablanca - Settat
Appel d'offres ouvert
international à majoration
N° 05/DRCC/2025 du
08/08/2025 à 10h30

Le Vendredi 08 août 2025 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de la di-

rection régionale de la culture région Casablanca Settat avenue Nador Hermitage Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert à international majoration pour :

PRESTATIONS DE JARDINAGE DES ESPACES VERTS DU PARC ARCHÉOLOGIQUE SIDI ABDE R R A H M A N E CASABLANCA RELEVANT DE LA DIRECTION REGIONALE DE LA CULTURE REGION CASABLANCA SETTAT (LOT UNIQUE).

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au bureau de Mr le chef de service des affaires administratives et financières à la direction régionale de la culture région Casablanca Settat avenue Nador Hermitage Casablanca il peut être téléchargé à partir du portail des marchés Publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Vingt mille dirhams (20.000.00 dirhams).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million deux cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante-neuf Dirhams soixante Centimes toutes taxes comprises (1 289 559.60 TTC).

• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents

doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

• Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023).

• Le cautionnement provisoire doit être déposé sous format électronique conformément à l'arrêté n° 1692-23.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.

N° 4302/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Équipement
et de l'Eau

Direction Provinciale de
l'Équipement
du Transport
et de la Logistique
de Mohammedia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 5/2025
Réserve à la très petite,
la petite et moyenne
entreprise, la coopérative,
l'union des coopératives,
et de l'auto-entrepreneur

Le 25/07/2025 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, et de la Logistique de Mohammedia sis à 14 Avenue des FAR Mo-

ammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix pour : Travaux de réalisation des accotements bétonnés et fossés bétonnés au niveau de la RP3006 relevant de la DPETL de Mohammedia, Préfecture de Mohammedia.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent vingt-huit mille six cent dix-huit, zéro centimes TTC (228600,00 dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois mille quatre cent dix-huit (3400,00Dhs), il doit être dématérialisé ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4303/PA

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° train	Marrakech	Benguerdjel	Settat	Berkane	Casa-Settat	Casa-Marrakech	Ain Sbaa	Mohammadia	Robot Agdal	Robot Ville	Sidi	Sidi Tadjemout	Kenitra	Sidi Youssef	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Meknes el anass	Meknes	Sellou	Ain Assaguen	Fes
1714						6:40	6:46	6:59	6:52	6:57	6:47	6:51	7:02	7:05	7:46	7:59	8:08	8:47	8:57	9:24	
355						6:40	6:46	6:59	7:01	7:07	7:47	7:51	8:02	8:50	9:49	9:55	9:46	9:55	10:06	10:17	10:26
8004	6:50	6:35	6:30	6:25	7:25	7:30	7:36	7:49	8:02	8:07	8:57	8:41	9:02	9:35	9:51	10:00	10:09	10:19	10:30	10:41	10:51
8002	6:50	6:35	7:30	7:55	8:25	8:30	8:36	8:49	9:02	9:07	9:57	9:41	10:02	10:35	10:51	10:54	10:59	11:10	11:21	11:34	11:44
341						9:30	9:36	9:49	10:02	10:07	10:57	10:41	11:02	11:35	11:51	12:00	12:09	12:19	12:30	12:41	12:51
8006	7:30	6:35	6:30	6:25	10:21	10:30	10:36	10:49	11:02	11:07	11:57	11:41	12:02	12:35	12:51	13:00	13:09	13:19	13:30	13:41	13:51
342						10:30	10:36	10:49	11:02	11:07	11:57	11:41	12:02	12:35	12:51	13:00	13:09	13:19	13:30	13:41	13:51
610	9:30	10:35	11:30	12:30	12:21	12:30	12:36	12:49	13:02	13:07	13:57	13:41	14:02	14:35	14:51	15:00	15:09	15:19	15:30	15:41	15:51
11010	10:30	11:35	12:30	13:30	13:21	13:30	13:36	13:49	14:02	14:07	14:57	14:41	15:02	15:35	15:51	16:00	16:09	16:19	16:30	16:41	16:51
614	11:30	12:35	13:30	14:30	14:21	14:30	14:36	14:49	15:02	15:07	15:57	15:41	16:02	16:35	16:51	17:00	17:09	17:19	17:30	17:41	17:51
616	12:30	13:35	14:30	15:30	15:21	15:30	15:36	15:49	16:02	16:07	16:57	16:41	17:02	17:35	17:51	18:00	18:09	18:19	18:30	18:41	18:51
618	13:30	14:35	15:30	16:30	16:21	16:30	16:36	16:49	17:02	17:07	17:57	17:41	18:02	18:35	18:51	19:00	19:09	19:19	19:30	19:41	19:51
620	14:30	15:35	16:30	17:30	17:21	17:30	17:36	17:49	18:02	18:07	18:57	18:41	19:02	19:35	19:51	20:00	20:09	20:19	20:30	20:41	20:51
622	15:30	16:35	17:30	18:30	18:21	18:30	18:36	18:49	19:02	19:07	19:57	19:41	20:02	20:35	20:51	21:00	21:09	21:19	21:30	21:41	21:51
624	16:30	17:35	18:30	19:30	19:21	19:30	19:36	19:49	20:02	20:07	20:57	20:41	21:02	21:35	21:51	22:00	22:09	22:19	22:30	22:41	22:51
626	17:30	18:35	19:30	20:30	20:21	20:30	20:36	20:49	21:02	21:07	21:57	21:41	22:02	22:35	22:51	23:00	23:09	23:19	23:30	23:41	23:51
864						21:30	21:36	21:49	22:02	22:07	22:57	22:41	23:02	23:35	23:51	24:00	24:09	24:19	24:30	24:41	24:51
628	19:40	20:45	21:40	22:40	22:31	22:40	22:46	22:59	23:12	23:17	24:07	23:51	24:12	24:45	25:01	25:10	25:19	25:29	25:40	25:51	26:01
139						23:30	23:36	23:49	24:02	24:07	24:57	24:41	25:02	25:35	25:51	26:00	26:09	26:19	26:30	26:41	26:51
867	21:40	22:45	23:40	24:40	24:34	24:40	24:46	24:59	25:12	25:17	26:07	25:51	26:12	26:45	27:01	27:10	27:19	27:29	27:40	27:51	28:01

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° train	Fes	Ain Assaguen	Sellou	Meknes	Meknes el anass	Sidi Kacem	Sidi Slimane	Sidi Youssef	Kenitra	Sidi Tadjemout	Sidi	Robot Ville	Robot Agdal	Mohammadia	Ain Sbaa	Casa-Marrakech	Casa-Settat	Berkane	Settat	Benguerdjel	Marrakech
76						6:30	6:36	6:49	6:52	6:56	6:50	6:57	6:50	6:40	6:15	6:26	6:52	7:12	8:08	8:40	
307	6:30					6:37	6:43	6:56	6:59	7:03	6:53	6:58	6:51	6:40	6:15						
309	6:40					6:44	6:50	7:03	7:06	7:10	7:00	7:05	6:58	6:40	6:15						
306	6:40	6:34	6:28	6:27	6:22	6:12	6:18	6:31	6:34	6:38	6:28	6:33	6:26	6:10	6:15	6:44	6:36	6:30	10:10	10:14	10:14
1704	6:50	6:35	6:30	6:25		7:04	7:10	7:23	7:26	7:30	7:20	7:25	7:18	7:02	6:31	6:44	6:36	6:30	10:10	10:14	10:14
110	6:40					8:04	8:10	8:23	8:26	8:30	8:20	8:25	8:18	8:02	8:00	10:00	10:04	10:04	11:04	11:08	11:04
112	7:40	7:34	6:58	6:17	6:22	8:04	8:10	8:23	8:26	8:30	8:20	8:25	8:18	8:02	8:00	10:00	10:04	10:04	11:04	11:08	11:04
114	8:40					9:12	9:18	9:31	9:34	9:38	9:28	9:33	9:26	9:10	9:10	10:10	10:14	10:14	11:14	11:18	11:14
116	9:40	8:54				10:12	10:18	10:31	10:34	10:38	10:28	10:33	10:26	10:10	10:10	10:10	10:14	10:14	11:14	11:18	11:14
118	10:40					11:12	11:18	11:31	11:34	11:38	11:28	11:33	11:26	11:10	11:10	10:10	10:14	10:14	11:14	11:18	11:14
120	11:40	10:54	10:04			12:12	12:18	12:31	12:34	12:38	12:28	12:33	12:26	12:10	12:10	10:10	10:14	10:14	11:14	11:18	11:14
122	12:40					13:12	13:18	13:31	13:34	13:38	13:28	13:33	13:26	13:10	13:10	10:10	10:14	10:14	11:14	11:18	11:14
124	13:40	12:54				14:12	14:18	14:31	14:34	14:38	14:28	14:33	14:26	14:10	14:10	10:10	10:14	10:14	11:14	11:18	11:14
126	14:40					15:12	15:18	15:31	15:34	15:38	15:28	15:33	15:26	15:10	15:10	10:10	10:14	10:14	11:14	11:18	11:14
128	15:40	14:54	14:04			16:12	16:18	16:31	16:34	16:38	16:28	16:33	16:26	16:10	16:10	10:10	10:14	10:14	11:14	11:18	11:14
130	16:40	</																			

Portrait

Jeannette Jara

La charismatique avocate communiste qui affrontera la droite au Chili



Avec son sourire chaleureux, son ton posé et son image de femme proche des réalités populaires, l'avocate communiste Jeannette Jara conduira la gauche à la présidentielle de novembre au Chili, après avoir largement remporté dimanche la primaire de la coalition au pouvoir.

C'est la première fois dans l'histoire du pays qu'une figure communiste est choisie pour représenter une large coalition lors d'un scrutin

présidentiel. Le président Gabriel Boric ne peut pas se représenter, la Constitution chilienne lui interdisant un second mandat consécutif.

Avec un discours tourné vers les secteurs populaires, Jeannette Jara, 51 ans, s'est imposée avec 60% des voix, loin devant la sociale-démocrate Carolina Tohá (28%) et les députés Gonzalo Winter (8,9%) du parti du président Boric, et Jaime Mulet (2,8%) d'un petit parti écologiste.

"Je ne viens pas de l'élite, mais d'un Chili qui se lève tôt pour travailler" : c'est avec cette phrase qu'elle a lancé sa précampagne à la télévision, soulignant ses origines modestes face à celles de ses adversaires.

Ancienne ministre du Travail de Gabriel Boric, Jeannette Jara est l'aînée d'une fratrie de cinq enfants. Fille d'un mécanicien et d'une femme au foyer, mère d'un garçon de 18 ans, elle a fait ses débuts en politique à la tête de la fédération étudiante de l'Université de Santiago entre 1997 et 1998.

Formée en administration publique puis en droit, elle s'est imposée sur la scène nationale en pilotant deux ré-

formes phares du gouvernement Boric : la réduction du temps de travail à 40 heures hebdomadaires et la réforme des retraites.

Ses proches louent sa capacité à dialoguer et à bâtir des consensus. Lorsqu'elle dirigeait la fédération étudiante, "elle savait rassembler autour d'un objectif commun. C'est une qualité qu'elle a conservée", note la députée communiste Alejandra Placencia, amie de longue date.

Son charisme lui a valu d'être comparée à l'ancienne présidente Michelle Bachelet, avec qui elle-même reconnaît une certaine ressemblance physique.

Ce style direct, sans éclat ni agressivité, a pesé face à Carolina Tohá, également ex-ministre, mais perçue comme distante. Jeannette Jara s'est montrée "pragmatique, plus proche, et clairement plus connectée à l'électorat le plus fidèle de la majorité", résume l'analyste Nerea Palma, de l'Université Diego Portales.

Pour ses soutiens, elle incarne une gauche déterminée mais ouverte. "Elle reste ferme dans ses positions, elle

ne laisse personne changer sa façon de penser", estime Beatriz Salinas, une étudiante de 27 ans qui a voté pour elle.

Jeannette Jara a rejoint les Jeunesses communistes à l'âge de 14 ans, mais dans cette campagne elle s'en est distancée. Contrairement à la ligne du parti, elle a ainsi reconnu que les droits humains étaient violés autant à Cuba qu'au Venezuela.

Elle a élégamment esquivé d'intégrer à son équipe de campagne pour les primaires l'ancien maire controversé Daniel Jadue, comme l'avait suggéré la direction du parti.

"Ceux qui souhaitent rejoindre la campagne sont les bienvenus, y compris Daniel Jadue s'il veut faire campagne dans le métro ou distribuer des tracts", avait déclaré Jeannette Jara.

Placé en résidence surveillée pour des soupçons de fraude durant son mandat municipal, M. Jadue n'a pas pu se présenter. Il avait perdu la primaire face à Gabriel Boric en 2021.

Lundi, au lendemain de sa victoire, Jeannette Jara a réaffirmé sa distance avec

”

C'est la première fois dans l'histoire du pays qu'une figure communiste est choisie pour représenter une large coalition lors d'un scrutin présidentiel

”

"Je ne viens pas de l'élite, mais d'un Chili qui se lève tôt pour travailler" : c'est avec cette phrase que Jeannette Jara a lancé sa précampagne à la télévision

son parti d'origine : "Je suis la candidate du centre gauche, pas du Parti communiste", a-t-elle assuré.

Cette prise de distance pourrait jouer en sa faveur face aux deux figures de la droite les mieux positionnées dans les sondages : l'ancien député José Antonio Kast et l'ex-maire Evelyn Matthei.

Dans son discours de victoire, Jeannette Jara a lancé un appel à l'unité pour faire front face à "la menace" de l'extrême droite.

Sport

L'hallali pour City

C'est Al-Hilal qui passe en quarts !



Excellent Bounou avec pas moins de dix sauvetages.

Enorme sensation au Mondial des clubs: l'équipe saoudienne d'Al-Hilal, pleine de panache, s'est jouée de Manchester City et de son armada de stars, au terme d'une performance renversante et au bout de la prolongation (4-3) pour rallier les quarts de finale, lundi à Orlando.

C'est à la 112e minute que le Brésilien Marcos Leonardo a offert la victoire à son équipe, payée de tous ses efforts, de son jeu fait de projection vers l'avant, à fond les ballons, comme si sa vie en dépendait. Des vertus qui portent déjà la marque de Simone Inzaghi arrivé il n'y a même pas un mois à sa tête.

"Je ressens une immense satisfaction. Les joueurs ont été brillants, ils ont joué un match historique contre un grand adversaire et ils ont mé-

rité" de gagner, a réagi ce dernier au micro de DAZN.

Quel sursaut pour l'entraîneur italien, parti de l'Inter Milan tête basse, après l'humiliation vécue en Ligue des champions face au Paris SG (5-0) et qui redore son blason dans cette Coupe du monde des clubs. De quoi contraster avec l'image ternie laissée par ses anciens joueurs, éliminés sans gloire par Fluminense (2-0).

Et alors que tout le monde voyait Manchester défer le club brésilien au prochain tour, c'est donc Al-Hilal qui aura cet honneur, bien mérité. L'humiliation doit être bien mal vécue du côté du propriétaire émirati de City de se faire ainsi éliminer, par un club saoudien, dont la colonie de joueurs étrangers n'a pas le lustre des cadors manciuniens.

On croyait pourtant qu'au terme de sa dé-

monstration contre la Juventus (5-2), City avait retrouvé son jeu et de l'allant, après un premier semestre laissant poindre un possible déclin de l'ère Pep Guardiola. Une nouvelle remise en question semble devoir s'imposer, même si le coach espagnol préférerait ne retenir que le positif après-coup, affirmant "avoir vu beaucoup de bonnes choses" qu'il n'avait "pas vues depuis un moment".

Ses joueurs pensaient d'autant plus passer une soirée tranquille qu'ils ont ouvert le score par Bernardo Silva (10e) et qu'ils ont eu pas mal d'occasions de doubler la mise, notamment par Ilkay Gundogan et Josko Gvardiol coup sur coup (29e).

Al-Hilal, pourtant privé de son capitaine blessé, l'attaquant Salem Al-Dawsari très en vue jusqu'ici, a alors commencé à se rebiffer, ne passant pas loin d'égaliser après une superbe action

collective, si ce n'était sa conclusion ratée par Marcos Leonardo (43e).

L'avertissement n'est pas resté sans frais longtemps: au retour des vestiaires l'attaquant brésilien s'est rattrapé en propulsant le ballon dans les filets (46e) après une errance défensive des Sky Blues, qui en a appelé une autre dont a profité son compatriote Malcolm (52e).

Et voilà comment City s'est fait retourner comme un pancake. Certes pas pour très longtemps, car trois minutes plus tard Erling Haaland a puni l'attentisme de la défense saoudienne pour à son tour égaliser (55e).

Devenu fou, le match est allé jusqu'en prolongation, un formidable exploit déjà pour Al-Hilal se disait-on. Mais on n'avait encore rien vu.

Le Sénégalais Kalidou Koulibaly a redonné l'avantage aux siens de la tête sur un corner (94e), avant que Phil Foden ne ramène encore les Citizens à hauteur, après un superbe travail de Rayan Cherki (104e). Sur quoi, Marcos Leonardo a encore bénéficié de la fébrilité manciunienne pour sceller le score, hallucinant au tableau d'affichage.

"Je pense que nous avons joué un bon match. Mais ils nous ont punis dans les transitions, leurs contre-attaques ont été très rapides, il faut leur en donner le crédit", a résumé Guardiola.

Quel scénario ! Et quel match donc ! De quoi pour la première fois du tournoi à désormais 32 participants, donner raison au patron de la Fifa Gianni Infantino, qui a vanté l'inclusion de formations des cinq continents, dont certaines d'un niveau bien inférieur aux puissances européennes notamment.

Les ricanements, voire l'embarras, n'ont pas manqué après la déculottée (10-0) infligée par le Bayern Munich aux amateurs d'Auckland, et un sentiment similaire a traversé la leçon donnée par le PSG à l'Inter Miami de Lionel Messi (4-0) en quarts.

Mais cette fois, c'est la stupéfaction qui prédomine et le foot ne peut pas s'en plaindre.

Inzaghi : *Nous avions à gravir un Everest sans oxygène pour gagner et nous l'avons fait*

Guardiola : Il est temps de nous reposer, y compris mentalement, en vue de la saison prochaine

Le tout nouvel entraîneur italien d'Al Hilal Simone Inzaghi a salué son "extraordinaire" équipe qui a arraché "avec le cœur" une victoire de prestige contre le géant Manchester City.

"Nous savions qu'il fallait réussir quelque chose d'extraordinaire si nous voulions battre Manchester City et c'est exactement ce que les garçons ont fait, ils ont été magnifiques", a déclaré Inzaghi.

"Nous devons être extraordinaires parce que Manchester City... et bien on connaît tous cette équipe. Nous avions à gravir un Everest sans oxygène pour gagner et nous l'avons fait", a-t-il ajouté.

"Ce soir, nous devons savourer cette victoire contre le Manchester City de Guardiola. Les joueurs l'ont arrachée avec le cœur", a encore savouré Inzaghi.

"Tous les joueurs ont été exceptionnels en tout: dans les phases de possession comme de non-possession", a insisté l'entraîneur italien qui est arrivé en juin en Arabie saoudite, en provenance de l'Inter Milan.

Pour ses tous premiers matchs à la tête d'Al Hilal, il fait mieux que son ancien club qui a été battu par Fluminense plus tôt dans la journée au même stade des 8es de finale.

"Cela fait tout juste trois semaines que nous travaillons ensemble et vous pouvez voir à quel point les joueurs s'appliquent, les ef-

forts qu'ils fournissent. En tant qu'entraîneur, c'est évidemment très satisfaisant", a souligné Inzaghi.

Malgré une défaite qu'il n'avait pas vue venir, son homologue de City Pep Guardiola ne pouvait que féliciter ses adversaires du jour.

"C'est dommage (...) Nous aurions adoré continuer (dans le tournoi), on ne peut le jouer que tous les quatre ans et nous sentions que l'équipe pouvait réussir quelque chose, mais nous rentrons à la maison. Il est temps de nous reposer, y compris mentalement, en vue de la saison prochaine", a déclaré l'entraîneur espagnol.

Après un premier semestre 2025 décevant, son équipe semblait avoir retrouvé le sens de la marche avec une démonstration contre la Juventus (5-2) pour conclure la phase de poules de ce Mondial des clubs.

Mais lundi, City a été mis à mal par les fulgurantes contre-attaques d'Al Hilal.

"Nous étions si ouverts... Dès la première action, on a vu qu'ils avaient la capacité de se trouver et d'attaquer avec des joueurs très rapides. Nous nous sommes créés de nombreuses occasions contre une équipe qui défend très bas, mais ils nous ont punis sur les transitions", a constaté amèrement Guardiola.

Fluminense s'offre l'Inter et les quarts

L'Inter Milan, finaliste humilié de la Ligue des champions, a été éliminé lundi à Charlotte (Etats-Unis) dès les huitièmes de finale du Mondial des clubs par Fluminense (2-0), qui affrontera en quart Al-Hilal.

Le club brésilien, où était titularisé en défense l'ancien capitaine du Paris SG Thiago Silva (40 ans), a ouvert le score dès la 3e minute grâce à une tête de German Cano, qui a profité de la passivité de la défense lombarde pour catapulte le ballon entre les jambes du gardien Yann Sommer.

Vaillante dans les duels face au pressing adverse étouffant en fin de match, suivant l'exemple de son gardien vétéran de 44 ans Fabio, l'équipe carioca a tenu et réussi le break dans le temps additionnel grâce à Hercules Pereira qui a ajusté Sommer d'une frappe croisée à l'entrée de la surface (90e+3).

L'Inter, un mois après avoir subi la loi du PSG en finale de la Ligue des champions (5-0), connaît une nouvelle désillusion.

Les "Nerazzurri", désormais entraînés par Cristian Chivu qui a succédé à Simone Inzaghi, quittent prématurément la Coupe du monde des clubs au terme d'une saison où ils ont été vice-champions en Italie et en Europe mais n'ont remporté aucun trophée.

La nouvelle liste de Tarik Sektioui

La sélection marocaine de football des natifs de 2000 et plus effectuée actuellement un stage de préparation qui se poursuit jusqu'au 4 juillet au Complexe Mohammed VI de football à Maâmorra (banlieue de Salé).

L'entraîneur national, Tarik Sektioui, a convoqué 29 joueurs pour prendre part à ce stage qui a débuté dimanche, indique la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

Voici la liste des joueurs convoqués: El Mehdi El Harrar (Raja de Casablanca), Abdelhakim Mesbahi (AS FAR), Rachid Ghanimi (FUS Rabat), Ilyas Motik (Hassania Agadir), El Mehdi Mchakhekeh (Raja Casablanca), Zakaria Labib (Raja Casablanca), Akram Nakach (AS FAR), Hatim Essauouabi (AS FAR), Yassine Amhah (Moghreb Tétouan), Ma-

rouane Ouhrrou (JS Soualem), Khalid Ait Ouarkhane (AS FAR), Amine Zehzouh (AS FAR), Amine Souane (FUS Rabat), El Habib Brija (Moghreb Fès), Mohamed Amine Kattiba (Hassania Agadir), Soulimane El Bouchqali (Renaissance Zemamra), Abdelhamid Maali (Itihad Tanger), Anas El Makkaoui (FUS Rabat), Ayoub Maamouri (Raja Casablanca), Ayoub Mouloua (FUS Rabat), Anas El Mahraoui (COD Meknès), Saïf Eddine Bouhra (Wydad Casablanca), Hamza Darai (Moghreb Tétouan), Youness El Kaabi (Racing Casablanca), Khalid Baba (Difaa El Jadida), Nadir Lougmani (Mouloudia Oujda), Salah Soufi (KAC Kénitra), Nasreddine Moustaghfir (Jeunesse Ben Guerir) et Jamal Ech Chamakh (Hassania Agadir).



Coupe du monde de Triathlon Moulay El Hassan à Saïdia

Consécration du Britannique Oliver Conway et de la Russe Diana Isakova



Le Britannique Oliver Conway et la Russe Diana Isakova ont remporté la Coupe du monde de triathlon Moulay El Hassan, qui s'est déroulée, dimanche, à la station balnéaire de Saïdia, sous l'égide de la Fédération Royale marocaine de triathlon (FRMTRI).

Chez les élites hommes, le Britannique Oliver Conway a remporté la première place avec un

chrono de 1 h 45 min et 53 s, suivi du Canadien Tyler Myslawchuk, deuxième avec un temps de 1 h 45 min et 58 s, alors que l'Américain John Reed a terminé troisième (1 h 46 mi et 11 s).

De son côté, la Russe Diana Isakova a remporté le titre dans la catégorie élites femmes, en réalisant un temps de 1 h 57 min et 32 s, tandis que les deuxième et troisième places de cette course sont revenues respectivement à l'Améri-

caine Danielle Orie (1 h 57 min et 44 s) et l'Italienne Ilaria Zane (1 h 57 min et 58 s).

Dans une déclaration à la presse, le concurrent britannique Oliver Conway a exprimé son immense joie après cette victoire en disant: "Je pense que c'était une course fantastique. Il faisait chaud alors j'ai essayé de ne pas trop me précipiter sur le vélo et de garder le contrôle de ma performance, et à environ 500 mètres de l'arrivée, j'ai forcé et j'ai réussi à prendre une avance. C'est ma première participation au Maroc et ma première Coupe du monde, et tout était super ici".

Quant à Diana Isakova, elle a indiqué dans une déclaration à la MAP qu'elle est très contente d'avoir remporté ce titre, précisant «je me sentais très bien en natation, en cyclisme et en course à pied aussi. J'ai réussi à augmenter ma vitesse dans les deux derniers tours et à faire une légère différence. C'est ma première visite au Maroc et j'espère y retourner».

Cette manifestation sportive de haut niveau a connu la participation de 67 concurrents représentant plus de 26 pays, dont les 10 meilleurs triathlètes du monde (5 hommes et 5 femmes).

Le parcours de la compétition a été aménagé pour offrir au public un spectacle de qualité, dans le cadre d'une épreuve composée de trois disciplines: 1,5 kilomètre de natation, 40 kilomètres de cyclisme et 10 kilomètres de course à pied.

Organisé par la Fédération Royale marocaine de triathlon en partenariat avec la Fondation Ma-

daëf Sports & Events (MSE), cet événement d'envergure internationale, placé sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, s'inscrit dans le prolongement de la Coupe d'Afrique de Triathlon, qui s'est déroulée à Saïdia l'année dernière.

Le président de la Fédération Royale marocaine de triathlon, Majid Amahroq, a fait savoir que cette course fait partie des 13 manches de la Coupe du monde de triathlon, poursuivant que la ville de Saïdia a impressionné tous les participants par sa beauté, la qualité des parcours de la course, l'accueil chaleureux et l'excellente organisation.

Il a ajouté, dans une déclaration à la MAP, que les champions internationaux ont participé à la course dans le but d'améliorer leur chrono, notant que la météo leur était favorable, compte tenu de la nécessité de concourir dans un climat relativement chaud lors de ce type de courses.

Outre la course élite, Saïdia a accueilli la première étape du championnat national des amateurs et un aquathlon dédié aux jeunes, offrant ainsi une expérience sportive unique aux amateurs et aux jeunes et contribuant à l'essor du triathlon au Maroc.

La Coupe du monde de triathlon est l'un des championnats internationaux les plus importants supervisés par l'Union internationale de triathlon, et ses résultats sont pris en compte dans le classement de qualification pour les prochains Jeux olympiques de Los Angeles 2028.

Championnats du Maroc sur route de cyclisme

Victoire d'Adel El Arbaoui et de Malika Ben Allal

Le cycliste Adel El Arbaoui (Association Vélo club de Khouribga) a remporté dimanche le championnat du Maroc sur route en individuel, tandis que la coureuse cycliste Malika Ben Allal (Union Sportive Ouazzanine de cyclisme) s'est adjugée le titre chez les dames, au titre du championnat du Maroc de cyclisme sur route (Ifrane-2025).

La dernière journée du championnat du Maroc de cyclisme sur route, initié sous l'égide de l'Union cycliste internationale, a été marquée par la tenue du concours individuel messieurs, où plus de 200 coureurs ont concouru côté seniors et espoirs (171 km) outre les juniors (57 km), entre Ifrane, Dayat Aoua et Dayat Hachlaf.

El Arbaoui a devancé ses coéquipiers en sélection nationale, Anas Ait El Abdia (Association des Champions cyclistes de Marrakech), Idriss Alouani (club Agadir de Vélo VTT).

El Arbaoui s'était classé deuxième de l'épreuve du contre-la-montre (34 km), disputée vendredi dernier, derrière Mouhssine El Kourji

(Green Bike Casablanca), alors que la troisième place est revenue à Achraf Ed-doghmi.

Chez les moins de 23 ans, le titre a été glané par Idriss Alouani, qui a devancé Farid Youssef (Association Beau Séjour Casablanca) et Zaid Tourki Harouch (club du Détroit de Tanger).

Côté masters, le titre a été remporté par Omar Cabo (catégorie 1) du Moghreb Tétouan, Mounir Zidouh (catégorie 2) du club Beau Séjour et Allal Benazzouz (catégorie 3) du club Alismalia de Meknès.

De son côté, l'athlète Malika Ben Allal a conservé son titre dans l'épreuve du contre-la-montre (25 km) et dans le concours individuel (57 km), suivie de Salma El Hariri (Majd Sarghini) et Fatima Zahra El Hayyane (Association Chabab Inzeggane).

Chez les espoirs, Salma El Hariri est montée sur la plus haute marche du podium, devant Fatima Zahra El Hayyane, alors que Amina Chroudi (Ajjal Demnat) a été sacrée chez les juniors, devant Imane Lemkhyer (Jeunesse Souk Sebti).

Beach-volley : Les sélections marocaines remportent le Championnat d'Afrique et accèdent aux Mondiaux

Les équipes marocaines de beach-volley ont brillé dimanche lors du championnat d'Afrique organisé à Martil, en s'emparant de trois titres majeurs, décrochant leur billet pour les Mondiaux en Australie.

Dans la catégorie masculine, l'équipe marocaine "B", composée du duo El Gharouti/Saber, a remporté le titre africain après une finale 100% marocaine face à l'équipe "A", représentée par El-graoui/Ilyas. Les vainqueurs se sont imposés au terme d'un match disputé en trois sets (17-21, 21-18, 15-10).

Le podium masculin a été complété par l'équipe mozambicaine (Mondlane/Mungoi), qui s'est emparée de la troisième place en battant le Togo (Kotoka/Samani) en deux sets à zéro. Ces quatre équipes masculines ont ainsi validé leur ticket pour les Championnats du monde, prévus en novembre prochain en Australie.

Du côté des dames, le duo Mahassine/Dina, représentant l'équipe féminine "A", a remporté la finale contre le Mozambique (Vanessa/Mucheza) en deux sets serrés (21-15, 23-21). Le Nigeria a pris la troisième place en battant l'Égypte dans le match de classement. Comme chez les hommes, les qua-

tre équipes féminines demi-finalistes sont qualifiées pour le mondial.

La présidente de la Fédération Royale marocaine de volley-ball (FRMVB), Bouchra Hajji, s'est félicitée de ces performances, soulignant que les équipes nationales continuent d'imposer leur domination à l'échelle africaine.

Mme Hajji, également à la tête de la Confédération africaine, a salué les efforts des joueurs, des staffs techniques et administratifs, tout en affirmant que "l'ambition des sélections marocaines grandit, avec l'objectif de représenter dignement le Maroc sur la scène mondiale".

L'entraîneur national, Rachid Bouchdouk, a lui aussi exprimé sa satisfaction. "Nous avons dépassé les objectifs fixés, à savoir conserver le titre masculin et récupérer le titre féminin, absent depuis trois ans. En plus, nous avons décroché la place de vice-champion chez les hommes", a-t-il exprimé.

La compétition, organisée en partenariat entre la Confédération africaine et la Fédération Royale marocaine, a réuni un plateau de haut niveau comprenant 114 duos masculins issus de 27 pays africains, et 88 duos féminins représentant 22 nations.

Etre footballeuse avec un bébé n'est plus une rareté

Rarissimes il y a quelques années dans le football féminin, les grossesses en cours de carrière deviennent de plus en plus fréquentes chez les joueuses malgré une protection sociale encore incomplète dans certains pays.

La semaine dernière, la fille de trois ans de la milieu française Amel Majri et celle d'un an de la gardienne Constance Picaut ont été aperçues à Clairefontaine regarder au loin leurs mères s'entraîner.

Ces exemples sont de plus en plus fréquents car bon nombre de fédérations mettent désormais en place des conditions qui facilitent la conciliation entre vie professionnelle et maternité.

Pour les Bleues, toute la partie "logistique" est prise en charge par la FFF: transports, hébergements, frais de restauration pour l'enfant et pour l'accompagnant, explique une source proche de la fédération. Mais le salaire de l'accompagnant n'est pas couvert.

Au cours de l'Euro, les deux joueuses pourraient voir leurs filles quand elles le souhaitent en dehors des temps collectifs obligatoires comme les repas, les réunions et les entraînements.

En mai 2024, la Fifa a approuvé un

renforcement des mesures de protection de la maternité dans le football, encourageant les pays à faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Seules 2% des joueuses déclaraient avoir un enfant en 2017, date de la dernière étude du syndicat mondial des joueurs (Fifpro) sur le sujet, parmi les 3,500 joueuses des principaux championnats interrogées.

Et seules 8% d'entre elles avaient reçu une allocation de maternité de leur club ou de leur fédération.

Depuis 2021, la Fifa a instauré un nouveau cadre réglementaire avec "une période minimale de 14 semaines de congés payés, dont au moins huit doivent être prises après la naissance de l'enfant", assortie d'une obligation de rémunérer la joueuse "aux deux tiers" de son salaire, a minima.

"Lors d'une Coupe du monde (ou d'un tournoi continental), les joueuses et joueuses sont éloignées de leur famille pendant cinq ou six semaines. Cela peut causer de graves dommages psychologiques à ces joueuses et à leurs enfants. Encourager les fédérations membres à permettre aux mères et aux pères d'em-



mener leurs enfants aux camps d'entraînement est une mesure très importante", a déclaré Sarai Barenan, responsable du football féminin à la Fifa.

En janvier 2023, l'Islandaise Sara Bjork Gunnarsdottir a révélé qu'elle avait subi une baisse de salaire pendant sa grossesse, quand elle jouait pour l'OL, qui n'avait pas non plus facilité son retour à la compétition. Elle a remporté son procès contre le club français devant le tribunal du football de la Fifa et a récupéré la

partie non payée de son salaire.

"Les tournois, c'est une plus grande vitrine, qui donne une grande visibilité. C'est un bon moyen de montrer si nous avons progressé par rapport à d'autres pays", a expliqué à l'AFP Amanda Gutiérrez, présidente du syndicat espagnol des footballeurs FutPro.

"J'ai de la chance car ma famille m'accompagne partout. Elle sera en Suisse et cela me donne de la tranquillité et de la force, je suis heureuse", a raconté à l'AFP

Irene Paredes, capitaine de l'Espagne. Son fils était déjà présent à ses côtés lors de la Coupe du monde en 2023 en Nouvelle-Zélande et en Australie.

En Suède et en Islande, le soutien financier inclut la rémunération d'une nounou ou d'une baby-sitter. "Nous essayons d'être aussi flexibles que possible afin de répondre aux besoins des mères avec enfants, ce qui peut inclure un soutien dans la logistique du voyage de la famille, l'hébergement pendant le tournoi, ainsi que la garde des enfants", a assuré la fédération islandaise (KSI) à l'AFP.

Le Danemark, qui "couvre également les frais" de l'enfant et de l'accompagnateur de la mère, a rappelé à l'AFP que la fille de la footballeuse Rikke Marie Madsen, Frida, et son compagnon Martin seront "dans le camp de base" de l'équipe nationale à partir de lundi en Suisse. L'Allemande, championne d'Europe à huit reprises en 13 éditions, prend également en charge "les frais d'hôtel, de repas et de déplacement des enfants et de leur accompagnateur".

De son côté, l'Angleterre championne d'Europe en titre ne compte aucune mère dans son effectif.

Recettes

Paella mixte



Ingrédients :

- 250 g de riz
- 350 g de poulet coupé en morceaux
- 6 côtelettes d'agneau
- 50 g de petits pois écossés
- 100 g de courgettes coupées en 4
- 100 g de fèves écossées
- 1 poivron rouge grillé, pelé, épépiné et coupé en lanières
- 1 oignon finement émincé
- 2 gousses d'ail émincées
- 1 c. à soupe de concentré de tomate
- 10 cl d'huile d'olive
- 2 pincées de pistils de safran
- 1 bouquet de coriandre
- 4 brins de thym frais
- 85 cl de bouillon de poulet ou de légumes
- Sel et poivre

Préparation :

Dans une poêle à paella sur feu doux, faire chauffer l'huile d'olive

et y faire dorer les morceaux de poulet et les côtelettes d'agneau. Les retirer et les réserver.

Dans la même huile, faire revenir l'ail et l'oignon émincés.

Ajouter le riz en remuant jusqu'à ce qu'il devienne translucide.

Mouiller avec le bouillon et incorporer le concentré de tomates. Ajouter les épices et les herbes.

A ébullition, baisser le feu et disposer les morceaux de poulet, les côtelettes et les légumes sur le riz.

Recouvrir d'une feuille de papier aluminium et laisser mijoter la paella à feu doux jusqu'à cuisson du poulet et absorption de la sauce.

Laisser reposer la paella 5 mn avant de la servir.

La mer Méditerranée a enregistré dimanche une température record pour un mois de juin

La mer Méditerranée a connu dimanche sa température de surface la plus chaude jamais enregistrée pour un mois de juin, à 26,01°C en moyenne, selon des données du programme européen Copernicus analysées par Météo-France.

"On n'a jamais mesuré une température aussi chaude sur un mois de juin, en journalier, en moyenne sur le bassin" méditerranéen, a déclaré à l'AFP Thibault Guinaldo, chercheur au Centre d'études en météorologie satellitaire (CEMS) de Lannion (Côtes d'Armor).

La température moyenne de la Méditerranée est actuellement supérieure d'environ 3 degrés par rapport aux valeurs saisonnières pour la période 1991-2020, avec des anomalies dépassant 4 degrés autour des côtes françaises (Golfe du Lion) et espagnoles (îles Baléares), a-t-il précisé.

Les océans jouent un rôle de régulateur du climat en absorbant 90% de la chaleur excédentaire générée par les activités humaines.

Les conditions atmosphériques actuelles font que "la Méditerranée subit de plein fouet la canicule: on a des températures énormes, pas beaucoup de vent, beaucoup de soleil qui arrive", a listé le chercheur.

"Vu la semaine qu'il va y avoir en termes de conditions météo, malheureusement, ça ne va pas refroidir", a-t-il ajouté.

La Méditerranée connaît des vagues de chaleur répétées depuis 2023 et elle se refroidit beaucoup moins vite qu'auparavant durant la période hivernale.

"Depuis 2023, on est chaque année, sur la période octobre-avril, au-dessus d'un degré" d'anomalie, a pointé M. Guinaldo.

Les vagues de chaleur marine locales s'enchaînent depuis le début de l'année sur le bassin méditerranéen. Et le Golfe du Lion subit une vague de chaleur "quasi permanente" depuis le mois d'avril, a-t-il précisé.

Le 15 août 2024, la mer Méditerranée avait connu la journée la plus chaude jamais enregistrée avec une température

moyenne de 28,47°C de ses eaux de surface, dépassant le précédent record établi en juillet 2023, selon Copernicus.

Les canicules marines mettent à rude épreuve les espèces marines les moins mobiles. Lors des canicules marines entre 2015 et 2019 en Méditerranée, une cinquantaine d'espèces (coraux, gorgones, oursins, mollusques, bivalves, posidonies, etc.) avaient connu des mortalités massives entre la surface et 45 mètres de fond, selon une étude de 2022 dans la revue *Global Change Biology*.

